

ÉDITO



L'été s'achève et avec lui une période riche en rencontres et en convivialité pour notre village.

Les animations de fin d'année scolaire, qu'il s'agisse des moments festifs, culturels ou sportifs, ont une nouvelle fois rassemblé petits et grands. Un grand merci à toutes les associations, bénévoles et habitants qui se sont mobilisés pour faire vivre ces rendez-vous qui contribuent à l'identité et au dynamisme de notre village.

La rentrée s'annonce, et avec elle la reprise des activités associatives, la rentrée scolaire, ainsi que plusieurs événements qui jalonnent les semaines à venir.

Vous retrouverez dans ce bulletin l'ensemble des dates à noter.

L'information et la communication municipales sont également là pour répondre à vos interrogations, quelles qu'en soient la nature ou les thèmes, et pour vous accompagner dans la vie quotidienne au sein de notre commune.

Belle rentrée 2025, pleine de projets et de réussites.

Bien à vous,

Florent CHOLAT
Maire de Champagnier

AOÛT 2025 - N° 67

L'ESPACE MÉDICAL DU LACA

Depuis le début de l'été, l'espace médical du Laca est opérationnel et accueille progressivement ses premiers professionnels de santé. Des travaux complémentaires sont encore prévus, notamment l'installation de la climatisation, afin d'améliorer le confort des praticiens comme des patients.



Situé au 2 allée de la Fontaine - place du Laca, le bâtiment comprend deux lots : chacun dispose d'un cabinet et d'une salle d'attente indépendante. Ils regroupent d'un côté un cabinet paramédical, et de l'autre un cabinet médical.

Les soignants disposent également, en complément de leur cabinet, d'un espace convivial de repos partagé, favorisant les échanges entre professionnels et l'attractivité de cet espace.

Ce projet a été conduit en maîtrise d'ouvrage communale, avec une maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet d'architecte COOVA - Coralie GENEVRAY. Il a été mené en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Drac Sud et l'Agence Régionale de Santé (ARS), afin de garantir le respect des normes réglementaires et l'adéquation avec les besoins du territoire.



Côté cabinet paramédical

À partir de la rentrée, quatre praticiennes exerceront dans le cabinet paramédical. Impliquées depuis les premières réflexions, elles ont contribué à l'émergence du projet. Leur installation marque une étape importante dans le développement d'une offre de soins de proximité au service des habitants.

Afin d'assurer la pérennité du dispositif, la commune s'est engagée à lancer un appel à manifestation d'intérêt si certaines d'entre elles devaient quitter le site, permettant ainsi à d'autres professionnels de santé de rejoindre le pôle et d'assurer la continuité des services.

Ainsi, dès la rentrée, le cabinet accueillera :

» **Lucile BINET**, infirmière libérale (au cabinet les lundis matins, à domicile le reste de la semaine) - rendez-vous au ☎ 06 18 23 12 23

» **Bérénice POITEVIN**, ostéopathe libérale (disponible lundi après-midi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche) - rendez-vous via Doctolib

» **Maëva REAUX**, accompagnante périnatale (disponible le jeudi) - rendez-vous au ☎ 06 49 08 05 48 ou par mail à la.douce.parenthese38@gmail.com

» **Brigitte CARON**, psychologue du travail (disponible le mardi) - rendez-vous au ☎ 07 63 62 26 68 ou via Doctolib

Côté cabinet médical

Le second local est destiné à accueillir un médecin généraliste. Plusieurs discussions sont en cours. Un projet d'installation, qui était très avancé, n'a finalement pas pu aboutir pour des raisons personnelles propres au praticien concerné. La commune poursuit néanmoins activement les échanges avec d'autres médecins et reste pleinement ouverte à toute nouvelle demande ou sollicitation.



CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux, délibérations ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr



LES QUESTIONS DE LA SEMAINE PARUES SUR ILLIWAP

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Par délibération DEL2025_015 le conseil municipal du 7 avril dernier a mis à jour les tarifs de la cantine.

❗ Pourquoi une mise à jour des tarifs ?

Chaque année, comme toutes les communes, les tarifs de la restauration scolaire sont révisés. Cela permet d'adapter les prix à l'évolution des coûts : hausse des matières premières, charges de fonctionnement, salaires, etc.

Aujourd'hui, le coût réel d'un repas pour la collectivité est d'environ 12 €, répartis ainsi :

- 3,50€ pour le repas fourni par un traiteur extérieur ;
- 1€ de charges de fonctionnement (eau, électricité...) ;
- 7,50€ de masse salariale (chauffe des repas, service, animation, nettoyage...).

Mais rassurez-vous, les familles ne paient jamais ce prix-là ! Grâce à la tarification solidaire, chacun contribue en fonction de ses revenus.



✔ Une nouveauté qui change tout : l'entrée dans le dispositif « Cantine à 1 € »

À la suite d'un travail de fond avec la CAF, la commune a intégré le dispositif national "Cantine à 1 €".

Ce dispositif permet de :

- Proposer un repas à 1 € maximum pour les familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 ;
- Recevoir des aides de l'État pour financer ce tarif solidaire.

👉 Résultat : même si certaines familles paieront désormais quelques centimes par repas (au lieu de la gratuité totale), la grande majorité des familles vont voir leurs tarifs baisser, que ce soit à la cantine ou sur les autres services périscolaires.

📊 Et concrètement, ça donne quoi ?

Les tarifs baissent pour presque tout le monde : 95 % des familles verront leur facture diminuer.

👨👩👧👦 Une tarification plus équitable, plus solidaire

Les tarifs vont désormais de 0,01 € à 7,20 € maximum, selon les ressources.

💰 Des recettes sécurisées pour continuer à bien vous servir

La collectivité maintient un service de qualité tout en maîtrisant son budget.



AFFICHES AUX PORTES DU CIMETIÈRE

Le cimetière de CHAMPAGNIER, situé autour de l'église Saint André, n'en reste pas moins un cimetière communal. Cela implique que la commune est propriétaire du terrain et en assure la gestion administrative et technique.

Ses principales responsabilités incluent :

- **Aménagement et entretien des espaces communs** : allées, clôtures, signalétique, accès, plantations publiques, etc.
- **Tenue des registres** : gestion des concessions, des inhumations, du plan du cimetière ;
- **Attribution des concessions funéraires** : suivant les conditions autorisées par le conseil municipal ;
- **Respect de la législation funéraire** : contrôle du respect des normes d'hygiène, de sécurité et de décence ;
- **Police des cimetières** : par le maire, pour garantir l'ordre public et le respect du caractère sacré ou solennel du lieu ;
- **Réglementation locale** : élaboration d'un règlement intérieur du cimetière.

Les détenteurs d'une concession funéraire (souvent appelés **concessionnaires**) ont eux aussi des obligations spécifiques liées à l'entretien de leur parcelle :

- **Entretien de la sépulture** : nettoyage, réparation des monuments, prévention des risques d'effondrement ou de danger pour autrui ;
- **Respect du règlement communal** : matériaux autorisés, hauteur des monuments, décoration, inscriptions, etc.
- **Utilisation conforme** : la concession ne peut servir qu'à l'inhumation des personnes désignées.
- **Renouvellement de la concession** : pour les concessions qui ne sont pas perpétuelles.



CIMETIÈRE COMMUNAL ... SUITE

Enfin, dans un cimetière communal, l'Église n'a aucun pouvoir de gestion, car il s'agit d'un espace laïque depuis la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Toutefois, elle peut intervenir dans certaines limites, notamment pour la bénédiction des sépultures ou cérémonies religieuses : uniquement à la demande des familles, dans le respect des convictions de chacun.

À CHAMPAGNIER, comme ailleurs, la gestion d'un cimetière est une tâche qui implique beaucoup de connaissances théoriques et qui demande une rigueur toute particulière. C'est pourquoi la commune a formé spécifiquement l'une de ses agentes à cette tâche afin d'accompagner la remise au propre progressive, administrative puis technique, de notre cimetière.

En termes de droit funéraire :

« *Patience et longueur de temps* » Si cela ne se voit pas au premier abord, ces dernières années notre cimetière a déjà beaucoup évolué, pour plus d'efficacité et pour ouvrir maintenant la voie à des travaux.

La première étape a été de reprendre nos marques

De la création du cimetière à ses nombreuses évolutions, le plan du cimetière a beaucoup évolué, mais avec des récolements pas toujours très fiables et des numérotations pleines de doublons, triplons allant jusqu'à avoir 12 concessions n°1 ! Pas facile de gérer un cimetière dans ces conditions. C'est pourquoi les plans ont été entièrement repris et renumérotés de 1 à 287, simplement.

Deuxième étape, sur la base de cette première

Réunir toutes les informations présentes dans les archives, les registres et sur les concessions dans un seul et même fichier informatisé, permettant, sur la base de la nouvelle numérotation, de retrouver rapidement les informations utiles pour la gestion du cimetière.

Troisième étape, reprendre pas à pas le suivi des concessions !

Pour les concessions régulièrement entretenues, en bon état général, pas de sujet particulier.

En revanche, il convient, pour la bonne gestion de cet espace de recueillement, d'attacher une attention particulière :

Aux concessions perpétuelles constatées en état d'abandon au sens de l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et qui sont notamment en état manifeste d'abandon, c'est-à-dire qu'elles aient cessé d'être entretenues.

Aux concessions échues, qui sont des concessions funéraires dont le droit d'usage est octroyé pour un certain nombre d'années et dont la durée est arrivée à son terme sans avoir été renouvelée par le concessionnaire ou ses ayants droit.

Aux concessions régulièrement entretenues mais présentant un risque pour les concessions voisines, une atteinte à la décence du lieu ou à la bonne tenue du cimetière.

Dans ce cas-là, la commune peut mettre en demeure le concessionnaire ou ses ayants droit de réaliser les travaux, à défaut de quoi la concession sera considérée en état d'abandon.

Dans les cas de concessions en état d'abandon ou de concessions échues, les procédures sont longues et assez proches. Il s'agit d'afficher sur les panneaux d'affichage de la mairie, aux entrées du cimetière, sur les concessions concernées et par courriers aux concessionnaires (lorsque des coordonnées sont connues) qu'une procédure est en cours, et cela pendant minimum un an, afin que les concessionnaires ou leurs ayants droit puissent se manifester pour régulariser la situation par des travaux ou par le renouvellement de la concession.

Si personne ne se manifeste

La commune procédera à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris, et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article L.2223-4 du CGCT.

Les concessions ainsi reprises font alors l'objet de travaux de la part de la collectivité afin de retirer le monument et de rendre la parcelle disponible ou de la supprimer pour faciliter les circulations.

Pourquoi ces reprises se font-elles progressivement ?

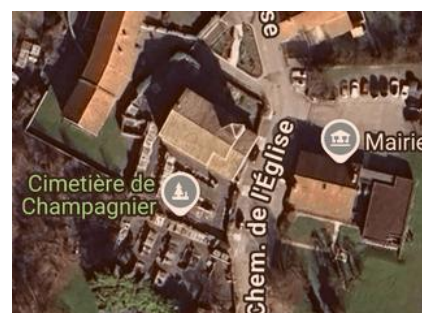
La reprise physique des concessions à la suite des démarches administratives, et le coût moyen de reprise par une entreprise spécialisée (entre 1000 et 2000€ par concession), impliquent de faire des choix et de réaliser ces reprises secteur par secteur, afin, aussi, de respecter l'équilibre du cimetière.

Secteur actuellement concerné

Le premier secteur concerné par les procédures de reprises affichées actuellement est situé à l'entrée nord du cimetière, côté place de l'église. Ce secteur a été sélectionné parce qu'il représentait un nombre de concessions raisonnable pour une première procédure, mais aussi parce que la reprise de ces concessions permettra à moyen terme d'envisager des travaux de réaménagement des espaces communs pour faciliter l'accès et améliorer l'aspect du parvis de l'église.

Et ensuite ?

Les secteurs suivants ont vocation, année après année, à permettre le même type de reprises et de travaux de rénovation, pour l'ensemble de notre cimetière.





INSTALLATION D'UN COMMERCE PLACE DU LACA

Oui, un commerce va bien ouvrir à la rentrée sur la place du Laca !

Un peu d'histoire

Le Hameau du Laca est une opération immobilière mixte livrée fin 2020, située près de la place du même nom, incluant notamment des commerces en pied d'immeuble.

Face aux difficultés de commercialisation des lots commerciaux par le promoteur, la commune a engagé dès 2020 une négociation foncière complexe mais déterminée. Résultat : un prix de vente abaissé de 2 400 € HT/m² à 1 550 € HT/m², rendant possible un portage communal de ces fonciers, comme cela se fait de plus en plus dans d'autres communes.

En 2023, la commune a donc acquis trois lots :

- » Deux ont été transformés en bibliothèque municipale (ouverte en 2024),
- » Le troisième accueillera un cabinet médical en juillet 2025.

Enfin, après confirmation de la faisabilité d'une activité commerciale, le conseil municipal a voté l'achat d'un quatrième et cinquième lot le 18 décembre 2023. La vente a été conclue le 10 juin 2024 pour un montant de 216 931,80 € TTC.

Une démarche concertée

Afin de favoriser l'installation d'un commerce adapté aux besoins du village, la commission extra-municipale « Commerces & Économie locale » a été mobilisée. Le travail a duré plusieurs mois : enquêtes, consultations, visites d'expériences similaires, échanges avec les habitants.

Ce travail a abouti à la publication d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) présenté en conseil municipal en décembre 2024 et diffusé sur les canaux de la commune. S'en sont suivis deux auditions des porteurs de projets lors des séances du conseil municipal de février puis avril 2025.

Parallèlement, la commune a confié la maîtrise d'œuvre au cabinet d'architectes COOVA pour aménager les deux lots commerciaux et le lot santé. Un marché public à procédure adapté a été lancé fin 2024. La livraison des locaux s'est faite cet été.

Quel type de commerce ?

Ce commerce a été pensé comme un espace collaboratif et vivant porté par et pour les habitants.

Il intégrera :

- ♦ Un café et une petite restauration ;
- ♦ Une épicerie de produits locaux ;
- ♦ Un magasin éphémère avec une offre régulièrement renouvelée ;
- ♦ Un atelier d'artisanat productif ;

Et d'autres surprises en fonction de vos envies !

Un lieu de rencontres, d'entraide et d'expériences partagées, pensé comme un bien commun, co-construit avec les champagnards.

Qui porte ce projet ?

À l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt, c'est le projet LacaBane qui a été retenu. Porté à 100% par des champagnard.e.s et accompagné par les plusieurs organismes (CCI, Urscop, Gaia, etc.), c'est une réponse locale à un besoin local.

Il s'agit d'une entreprise organisée en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), répondant aux critères de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).



Une SCIC, c'est quoi ?

C'est une entreprise coopérative où plusieurs types d'acteurs (citoyens, salariés, usagers, associations, collectivités locales) participent ensemble à la gouvernance.

Comment fonctionne une SCIC ?

Un projet collectif, démocratique et transparent

Les décisions sont prises en Assemblée Générale avec un système de vote équitable. Chaque personne ou structure est membre d'un collège (salariés, usagers, partenaires, collectivités...) dont les votes sont pondérés mais au sein duquel il dispose d'une voix, peu importe leur apport financier. Un conseil coopératif élu accompagne la vie de la société. Il regroupe des représentants de chaque collège, une présidence et une direction.

Et la commune dans tout ça ?

La commune reste propriétaire des murs qu'elle va louer à LacaBane. Elle participera aussi à la vie de la société en abondant les parts prises par les habitants. Résultat, en tant que sociétaire, la commune participera aux décisions au même titre que les autres membres. Cela permet un soutien au projet et garantit qu'il reste aligné avec l'intérêt général.

Est-ce que je peux participer ?

Bien sûr, cette société, c'est aussi la vôtre ! Chacun peut s'impliquer selon ses envies et ses moyens :

👉 **Consommer sur place** un café à CHAMPAGNIER plutôt qu'à GRENOBLE ?

▢ **Donner un coup de main** : bénévolat régulier ou ponctuel, tout est bienvenu.

🌀 **Participer à la cagnotte** : chaque don, même modeste, aide au lancement.

📄 **Souscrire un titre participatif** : soutien remboursable après 7 ans, avec 25 % de crédit d'impôt.

▢ **Devenir sociétaire** : entrez au capital pour 100 € (ou plus). Vous votez en AG et bénéficiez du même avantage fiscal.

Pourquoi s'engager ?

Parce que vous avez tout à y gagner :

👉 **Devenir acteur de la vie locale** : influencez directement l'avenir du commerce dans notre village.

💬 **Tisser du lien humain** : recréez des connexions dans un monde qui en manque.

💡 **Participer à un projet porteur de sens** : construisez quelque chose qui va au-delà du profit.

🏡 **Offrir un village vivant** : assurez la pérennité d'un lieu dynamique pour les générations futures.

Alors, prêt.e à rejoindre l'aventure ? LacaBane n'attend plus que vous !



RÉSULTATS DU CONCOURS DES ÉCOLES À VELO

Dans le cadre de la "Faites du vélo", événement festif et engagé pour la mobilité douce, organisé par le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) et l'ADTC - Se déplacer autrement (Association pour le Développement des Transports en Commun et des modes de déplacement doux), l'école, Madeleine VATIN-PÉRIGNON, a une nouvelle fois participé au 22^e Concours des écoles à vélo, qui s'est tenu le mardi 13 mai 2025 !

Et cette année encore, le défi a été relevé avec enthousiasme et détermination.

🎯 Objectif : décrocher le "Label École Vélo-Mobile" !

📊 Quelques chiffres

En 2025, 203 écoles ont répondu à l'appel et se sont mobilisées :

124 dans l'agglomération grenobloise

43 dans le Grésivaudan

36 dans le Voironnais

👉 Cela représente 26 084 élèves sensibilisé-es et 15 880 cyclistes !

Un immense bravo à toutes les écoles, aux élèves, et bien sûr aux parents ! 🙌



🏆 Et l'école de CHAMPAGNIER, dans tout ça ?

🌟 **Victoire ! Avec 90 % de participation**, l'école de CHAMPAGNIER décroche pour la première fois la distinction suprême : « les 4 roues » !

Une belle reconnaissance de l'engagement des élèves et de leurs familles en faveur d'une mobilité plus durable.

Voici les résultats en détail :

PS-MS : 21/21

MS-GS : 23/23

CE1-CE2 : 19/20

CP-CE2 : 21/23

CM1 : 15/18

CM2 : 13/19



🙌 Une très belle performance collective !
Bravo à toutes et à tous !

À savoir

🏷 La labellisation des écoles

Chaque école participante reçoit une plaque "École Vélo-Mobile" à afficher fièrement dans l'établissement.

Cette distinction valorise l'engagement des écoles dans la promotion du vélo, quel que soit leur contexte géographique :

4 roues (plus de 80 % d'élèves cyclistes) : 78 écoles

3 roues (60 à 79 % de cyclistes) : 57 écoles

2 roues (40 à 59 %) : 41 écoles

1 roue (jusqu'à 39 %) : 27 écoles

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ PROPOSE UNE ASSURANCE HABITATION

Grenoble-Alpes Métropole, en partenariat avec le groupe VYV, 1^{er} acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, propose une assurance habitation multirisque à des tarifs très compétitifs.

Cette initiative, qui sera mise en place en juin 2025, vise à permettre aux locataires aux revenus modestes, qu'ils résident dans le parc privé ou public, de s'assurer à moindre coût.

Grâce à cette offre, près de 80 % des habitants du territoire remplissant les critères d'éligibilité pourront accéder à une protection essentielle, sans compromettre leur budget.

L'Assurance Habitation Grenoble-Alpes Métropole a été spécialement conçue pour les locataires des communes de la Métropole ayant des revenus modestes. Elle propose une couverture complète à des tarifs avantageux, adaptés aux besoins de nombreux foyers.

À titre d'exemple :

Un studio peut être assuré pour seulement 13€ par mois.

Un trois-pièces revient à 19,40€ par mois.

Ces tarifs permettent en moyenne un gain de pouvoir d'achat supérieur à 25 %, libérant ainsi des ressources pour d'autres besoins essentiels.

Cette initiative s'inscrit dans les engagements de Grenoble-Alpes Métropole en matière de solidarité et de lutte contre les exclusions. En proposant une solution adaptée à la réalité financière de la majorité de ses habitants, la Métropole renforce sa politique du logement et offre un soutien concret à des milliers de familles.



COMMENT SOUSCRIRE OU OBTENIR UN DEVIS

En ligne : devis en moins de 3 minutes

Par téléphone : 04 11 97 00 05 (service VYV Conseil dédié à la Métropole)

En agence à GRENOBLE :

MNT Grenoble, 19 rue Nicolas Chorier

Harmonie Mutuelle, 5 cours Jean Jaurès

📞 Plus d'informations :

vyv-conseil.fr/assurance-habitation-grenoble-alpes-metropole



TRAVAUX SUR LE BÂTIMENT DE LA RUE DU BOURG



Une nouvelle vie pour les anciens logements communaux de la rue du Bourg

À CHAMPAGNIER, l'ensemble immobilier situé aux numéros 16, 18 et 20 de la rue du Bourg s'apprête à connaître une nouvelle étape importante de son histoire.

Longtemps au cœur de la vie communale, ces bâtiments étaient propriété de la commune depuis plusieurs siècles et ont accueilli divers services publics : ancienne mairie jusqu'en 1990, logements pour enseignants ou personnels communaux, puis bibliothèque entre 1990 et 1993, avant d'abriter les services techniques jusqu'en 1998.

À partir de la fin des années 2000, cet ensemble a été entièrement transformé en logements, avec un conventionnement en logements locatifs sociaux. C'est à cette période que leur vocation a le plus profondément changé, marquant leur passage définitif dans le domaine de l'habitat.

La commune était donc propriétaire de ces 7 logements pour une surface totale de 477 m², ainsi que du parking attenant, répartis sur trois parcelles pour une surface totale de 1 109 m². Cependant, les diagnostics de performance énergétique (DPE), classant les logements en D et E, ont mis en évidence la nécessité de lourds travaux de réhabilitation, notamment pour améliorer le confort thermique et réduire les charges des locataires.

Ces travaux sont indispensables, mais leur coût, estimé à un minimum de 400 000 €, représentent une charge financière importante pour la collectivité.

Dans ce contexte, la commune a décidé en 2023 d'engager une opération d'acquisition-amélioration avec Alpes Isère Habitat, Office Public de l'Habitat déjà gestionnaire des lieux depuis 2021. Cette démarche, validée par le Conseil municipal le 16 octobre 2023, repose sur un principe simple et vertueux : le bailleur social acquiert les logements à la valeur locative sur le long terme (30 ans), déduit le coût des travaux de rénovation, et verse à la commune la différence.

Un engagement fort pour les locataires et pour le patrimoine

La vente, réalisée par procédure de gré à gré, s'accompagne d'engagements clairs de la part d'Alpes Isère Habitat :

- Démarrage des travaux dans les deux années suivant la vente ;
- Maintien de la vocation sociale des logements ;
- Amélioration tangible du confort thermique et réduction des charges pour les locataires.

L'autorisation d'urbanisme, actuellement affichée sur place, correspond à ces travaux. Le projet prévoit notamment :

- ♦ L'isolation thermique par l'extérieur de plusieurs façades ;
- ♦ Le changement des huisseries et des balcons arrières ;
- ♦ L'isolation de la toiture ;
- ♦ Le remplacement de la chaufferie, aujourd'hui au fioul, par une chaudière à granulés de bois, plus écologique et plus économique.

Ce programme, dont le coût réel devrait aisément dépasser les 400 000 € initiaux, ne nécessite aucun financement de la part de la commune.

Il est porté entièrement par Alpes Isère Habitat, avec l'appui de ses équipes techniques expérimentées.

Une opération exemplaire pour une petite commune

Pour une commune comme CHAMPAGNIER, cette opération permet de garantir la pérennité de logements de qualité, de préserver la mémoire d'un lieu emblématique, tout en dégageant une ressource financière non négligeable, sans alourdir les charges publiques.

Ce partenariat entre CHAMPAGNIER et Alpes Isère Habitat illustre parfaitement l'intérêt de l'acquisition-amélioration : un outil au service de la transition énergétique, de la justice sociale et de la bonne gestion du patrimoine local.

RÉSULTAT

La commune perçoit 387 650 €, tout en déléguant intégralement la réalisation et le financement des travaux.

LA POLICE MUNICIPALE

Police municipale : une présence et des missions au service des habitants

Dans le cadre du diagnostic local de sécurité, la commune de CHAMPAGNIER souhaite mieux faire connaître les missions de la police municipale et rappeler les actions en cours pour renforcer la tranquillité publique.

Contact Police municipale

☎ 06 01 81 03 13
✉ police.municipale@champagnier.fr



Une police municipale mutualisée et accessible

Les communes de CHAMPAGNIER, CHAMP-SUR-DRAC et JARRIE ont fait le choix d'unir leurs forces en créant une police pluri-communale. Grâce à cette mutualisation, CHAMPAGNIER bénéficie, contrairement à la majorité des communes de sa taille, d'un service de police municipale présent et mobilisable sur son territoire, avec la possibilité de faire appel à plusieurs agents lors d'événements ou de situations spécifiques. Le niveau de service est équivalent à celui des communes voisines, avec une équipe disponible pour la surveillance, la prévention et l'intervention.

LA POLICE MUNICIPALE ... SUITE

À noter

Les polices municipales dans les petites communes ne sont pas en service 24h/24.

Leur mobilisation se concentre principalement sur la journée et les horaires de bureau, même si des interventions en horaires décalés peuvent avoir lieu.

En cas de besoin

- » Essayez d'appeler en journée
- » En cas d'absence de réponse ⇒ laissez un message vocal ou un e-mail
- » En cas d'urgence ⇒ contactez la Gendarmerie

Les missions de la police municipale

Police administrative (prévention)

Sous l'autorité du maire, la police municipale intervient pour :

- ✦ Veiller à la salubrité publique (lutte contre les dépôts sauvages, épidémies, etc.) ;
- ✦ Assurer la sécurité des habitants et des biens (surveillance des écoles, bâtiments communaux...) ;
- ✦ Intervenir en cas d'accidents ou de catastrophes naturelles ;
- ✦ Maintenir l'ordre public lors des événements ;
- ✦ Garantir la tranquillité publique (tapages, nuisances sonores, troubles du voisinage...).

Police judiciaire (répression)

Les agents peuvent :

- ✦ Constater des infractions et dresser des procès-verbaux
- ✦ Verbaliser les auteurs de nuisances ou d'incivilités ;
- ✦ Effectuer des contrôles en manifestation (sacs, bagages, etc.) ;
- ✦ Lutter contre les chiens dangereux non déclarés ;

Missions d'Agents de Police Judiciaire Adjointes (APJA)

Ils ont également un rôle de soutien à la justice :

- ✦ Seconder les officiers de police judiciaire ;
- ✦ Transmettre les faits observés ;
- ✦ Recueillir les propos du contrevenant ;
- ✦ Rédiger des procès-verbaux.

Les autres actions en cours dans le cadre du diagnostic local de sécurité

De nombreuses mesures concrètes sont mises en œuvre pour renforcer la sécurité et le bien-être à CHAMPAGNIER :

Lutte contre les cambriolages

- ✦ Mise en place d'une convention de participation citoyenne avec la gendarmerie ;
- ✦ Coopération renforcée entre police pluri-communale et gendarmerie ;
- ✦ Lancement d'une étude avec la cellule vidéoprotection de la gendarmerie.

Occupation abusive de l'espace public

- ✦ Intégration de la problématique dans les projets d'aménagement, notamment la réhabilitation du secteur des 4 Vents et la place du Laca ;
- ✦ Mise en place d'une convention de rappel à l'ordre avec le procureur.

Dépôts sauvages

- ✦ Poursuite des interventions des services techniques ;
- ✦ Actions de sensibilisation régulières.

Sécurité routière

- ✦ Réflexion sur le schéma de circulation avec Grenoble-Alpes Métropole ;
- ✦ Contrôles routiers renforcés par la police municipale.

Jeunesse et comportements à risques

- ✦ Actions de prévention autour des écrans, substances, etc. ;
- ✦ Prise en compte dans les projets éducatifs de territoire.

Cadre de vie scolaire

- ✦ Amélioration régulière des infrastructures scolaires ;
- ✦ Intégration de la problématique dans la réhabilitation des 4 Vents.

Mieux faire connaître les services

- ✦ Organisation de rencontres régulières entre gendarmerie et police municipale ;
- ✦ Meilleure communication sur les services disponibles : médiation, Opération Tranquillité Vacances, etc.

Opération Tranquillité Vacances

Avant de partir en congés, n'oubliez pas de signaler votre absence à la police municipale grâce à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV).

Ce dispositif gratuit permet aux agents de la police pluri-communale en lien avec la gendarmerie nationale d'assurer une surveillance régulière de votre domicile pendant votre absence.

Pour vous inscrire :

- Remplissez un formulaire en ligne <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R43241> ou disponible en mairie

- Indiquez la période de votre absence, les personnes autorisées à accéder à votre domicile, vos coordonnées La police pluri-communale et/ou la gendarmerie effectue des passages réguliers et vous informe en cas d'anomalie

La tranquillité publique est l'affaire de tous : soyons collectivement attentifs, et continuons à améliorer ensemble la sécurité et le bien-vivre à CHAMPAGNIER.



Patrick DEVAINE et Christophe CHOTARD



LA 6^{ÈME} CLASSE DE L'ÉCOLE MADELEINE VATIN-PERIGNON

Grâce à la mobilisation de tous, ainsi qu'à l'écoute et au dialogue avec l'inspecteur de l'Éducation nationale, dans un contexte pourtant marqué par de nombreuses fermetures de classes à la rentrée, l'école Madeleine VATIN-PÉRIGNON a obtenu le maintien, pour une année supplémentaire, d'un moyen en maternelle. Une excellente nouvelle qui permet de garder ouverte la sixième classe de l'école.

Cette décision, bien qu'elle doive être confirmée à la rentrée par le comptage effectif des élèves présents, est une très bonne nouvelle pour notre école, puisqu'elle garantit une rentrée sereine pour les 135 élèves attendus en septembre.

À noter également quelques changements à venir :

☞ Tania JANKOVIC, directrice de l'école depuis 6 ans, a obtenu un poste dans une école plus proche de son domicile.

☞ Romane IMBURCHIA, enseignante des CM1 cette année, ainsi que Margaux BAILLY, remplaçante de Tania JANKOVIC pendant ses journées de décharge, seront toutes deux affectées à une autre école à la rentrée 2025.



La commune tient à les remercier chaleureusement toutes les trois pour leur engagement et leur travail au service de notre école. Merci et bravo à elles !

L'équipe enseignante sera renforcée par l'arrivée de deux nouveaux enseignants : Raphaël PLANUS et Cyrille GUILLARD, dès la rentrée.

La direction de l'école sera assurée par Laurence LICINIO, déjà bien connue des familles.

Répartition prévisionnelle des classes : (sous réserve d'évolution des effectifs)

- ✂ classe de PS - 22 élèves avec Stéphanie BOUZAT
- ✂ classe de MS/GS - 24 élèves avec Virginie SAPONE
- ✂ classe de GS/CP - 19 élèves avec Raphaël PLANUS
- ✂ classe de CP/CE1 - 22 élèves avec Pascale PICCOLOMO
- ✂ classe de CE2/CM1 - 22 élèves avec Cyrille GUILLARD
- ✂ classe de CM1/CM2 - 26 élèves avec Laurence LICINIO

À noter

Pour une rentrée dans les meilleures conditions, nous vous invitons d'ores et déjà à noter la date du **samedi 30 août** pour la deuxième édition du chantier participatif à l'école.

Ce sera l'occasion pour les parents, les grands parents, les oncles, les tantes, et plus largement tous les volontaires, de venir donner un coup de main, effectuer quelques petits travaux dans la cour, faire un grand nettoyage avant la rentrée... et partager ensemble un bon repas en fin de journée !

SOCIÉTÉ GME



Depuis plusieurs décennies, la société GME (Grenobloise de Matériaux Enrobés) est implantée aux Isles de CHAMPAGNIER, à proximité de la RN851. Cette entreprise, aujourd'hui détenue par Colas, Eurovia et Eiffage, est la seule à produire des enrobés à chaud dans le sud du département de l'Isère. Elle occupe donc une position stratégique, indispensable à la continuité des chantiers routiers dans cette zone.

Une installation réglementée

Les centrales d'enrobés à chaud, comme celle de GME, sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumises à un strict encadrement par les services de l'État (DDPP et DREAL). La centrale de CHAMPAGNIER a été réautorisée en novembre 2023, comme en atteste l'arrêté disponible en ligne.

Nuisances olfactives persistantes

L'activité de production d'enrobés génère des odeurs de bitume chaud, notamment du fait du caractère ancien des équipements. Depuis quelques années, une dispersion accrue des odeurs a été constatée, avec un déplacement progressif d'est en ouest sur la commune, sans cause clairement identifiée.

Une plateforme numérique a été mise à disposition des habitants pour recueillir leurs signalements permettant une meilleure évaluation des nuisances.

Cette situation a été aggravée par des facteurs conjoncturels :

- ✂ chantiers autoroutiers d'envergure (A51, A480) ;
- ✂ décalage des productions en horaires nocturnes ;
- ✂ tensions d'approvisionnement en bitume ;
- ✂ forte reprise de la demande post-COVID.



SOCIÉTÉ GME ... SUITE

🗨 Dialogue avec les acteurs et création d'un Comité Local de Suivi

Face à cette évolution, la municipalité a engagé dès 2020 un dialogue étroit avec GME et les services de l'État, visant à identifier et réduire les nuisances.

Cela a conduit, en 2022, à la création d'un Comité Local de Suivi (CLS) réunissant industriels, représentants de l'État, élus et riverains.

Le CLS permet de :

- maintenir un dialogue régulier et transparent ;
- suivre les projets en cours ou à venir ;
- accéder aux données environnementales.

🔧 Mesures curatives déjà mises en œuvre

Malgré plusieurs tentatives de réduction des émissions (pompes d'addition, filtre à charbon, hangar de stockage), les résultats se sont révélés peu efficaces. Pour renforcer la démarche, GME a mandaté l'Agence Tact, spécialisée dans l'analyse spatiale des nuisances, qui a mené des enquêtes de terrain et du porte-à-porte afin de mieux comprendre le phénomène.

🔄 Vers un renouvellement complet du poste d'enrobé

Face à l'inefficacité des mesures curatives et à la forte attente des habitants, GME a acté définitivement en 2024 le remplacement complet du poste d'enrobé, pour un montant de plus de 8 millions d'euros. Ce nouveau poste, autorisé par la DREAL en 2023, vise à réduire considérablement les nuisances. Afin d'accompagner cette démarche de renouvellement de poste, la commune a fait appel à *Aléxo Avocats*, cabinet spécialisé en droit de l'environnement, pour :

- ❖ garantir l'absence de risques sanitaires et environnementaux ;
- ❖ assurer une veille juridique rigoureuse ;
- ❖ encadrer un dialogue exigeant avec les industriels.

C'est à la suite de ces travaux notamment qu'un permis de construire a été validé début 2025, ouvrant la voie au futur chantier.

📍 Visite d'un site équivalent en Haute-Savoie

Le 18 avril 2025, une délégation champagnarde (élus, riveraine membre du CLS, service urbanisme) s'est rendue à Reignier-Esery (74), où une centrale similaire, tant d'un point de vue technologique que dans les problématiques de nuisances, a récemment été modernisée.

Cette visite, en présence du maire Lucas PUGIN, a permis d'échanger avec les équipes techniques sur les solutions concrètes et efficaces qui devront être mise en œuvre à CHAMPAGNIER.

📅 Délais et mesures transitoires

Initialement prévu pour débuter à l'automne 2025, le chantier débutera finalement en avril 2026, en raison notamment d'importants délais d'approvisionnement, avec une mise à l'arrêt complète de l'ancien poste à l'automne 2026, pour une durée de 6 mois de travaux.

Dans l'attente, et face à des nuisances persistantes en début d'été 2025, la commune a obtenu l'application de mesures transitoires dès l'été 2025 :

- ✦ réduction stricte de la production en période de canicule aux seuls chantiers d'État non reportables,
- ✦ information systématique des productions prévues,
- ✦ maîtrise de l'approvisionnement en bitume (facteur influant sur les odeurs),
- ✦ bâchage obligatoire des camions.

🗣 Prochaines étapes

Un nouveau Comité Local de Suivi sera convoqué à la rentrée 2025 pour faire un point d'étape sur les engagements, les avancées, et informer les habitants via une communication publique dédiée.



L'EAU DE CHAMPAGNIER

À CHAMPAGNIER, comme dans le reste de l'agglomération, les habitants bénéficient d'une eau de très bonne qualité directement au robinet.



Mais d'où vient-elle exactement ?

Si les captages d'eau pour divers usages sont relativement nombreux dans la métropole grenobloise, notre territoire bénéficie de deux atouts très précieux qui produisent à eux seuls 85 % de l'eau consommée dans l'agglomération : les grands champs captants de ROCHFORD (situé entre CLAIx et VARGES-ALLIÈRES-ET-RISSET) et de JOUCHY-PRÉ-GRIVEL (entre VIZILLE et SAINT-PIERRE-DE-MÉSAGE).



L'EAU DE CHAMPAGNIER ... SUITE

C'est précisément de ce deuxième champ captant, Jouchy-Pré-Grivel, que provient l'eau consommée à CHAMPAGNIER. Pour l'acheminer depuis le pays de VIZILLE, une conduite la transporte en gravitaire jusqu'à notre réservoir bas (situé au bord de la route des Combettes - RD64).

Elle est ensuite pompée vers deux réservoirs hauts (situés dans la forêt au dessus de la mairie), d'où elle redescend ensuite en gravitaire jusqu'aux habitations et équipements communaux.

À noter que les secteurs des Isles de Champagnier et du Pied de la Combe dépendent d'autres réseaux d'adduction.

À savoir

Transférés à Grenoble-Alpes Métropole lors de l'intégration de la commune en 2014, ces équipements sont aujourd'hui entièrement gérés et entretenus par la régie des eaux métropolitaine. Plusieurs aménagements ont été réalisés pour sécuriser l'approvisionnement en eau, notamment :

- ✓ la déconnexion partielle de certains usages de Jarrie sur l'un des réservoirs ;
- ✓ la mise en place d'un bouclage de secours permettant de basculer vers l'approvisionnement depuis Jarrie en cas de difficulté.

Un chantier important est en préparation : l'un des réservoirs hauts présente des défauts d'étanchéité entraînant des pertes d'eau. Des travaux seront engagés prochainement afin de corriger cela et garantir un bon stockage et une distribution efficace de notre eau potable.

Et l'eau non contrôlée ?

La commune de CHAMPAGNIER possède également de nombreux puits ou veines d'eau, longtemps seuls moyens d'alimentation du village. On les retrouve principalement dans les zones de construction historique, car sans eau... pas de vie possible !

Si la plupart de ces puits se trouvent aujourd'hui chez des particuliers, la place du Laca se distingue avec deux puits communaux, aujourd'hui réservés aux usages agricoles :

- ✧ l'un derrière les points d'apport volontaire (au nord de la place) ;
- ✧ l'autre dans le bâtiment de la bascule (au sud), principalement utilisé par les agriculteurs pour remplir les cuves destinées à l'abreuvement du bétail.



Sur la même place, on trouve aussi la fontaine de la place du Laca, alimentée par une source captée depuis des siècles au niveau du chemin de la Côte. L'eau y arrive par une conduite gravitaire. Cette source coule sans discontinuer depuis des années et ne peut être arrêtée plus de quelques heures, sous peine de provoquer un débordement en amont.

Historiquement, la fontaine de la place du Laca alimentait aussi d'autres points d'eau, notamment le long du chemin de Ferrandière.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la revue « *Champagnier, entre histoire et patrimoine* » disponible à la bibliothèque.

Et après usage ?

Une fois utilisée (ou non), l'eau quitte le village par deux réseaux distincts :

► Les eaux usées sont collectées et dirigées vers des canalisations situées sous la route des Combettes. Elles sont ensuite envoyées vers AQUAPOLE (au FONTANIL-CORNILLON), la grande station d'épuration qui traite les eaux de la plupart de l'agglomération. À noter : avant 2018, les eaux usées de Champagnier n'étaient pas traitées et se déversaient directement dans la nature...

► Les eaux pluviales sont, elles, recueillies par un réseau séparé, qui collecte les eaux tombant sur les voiries, certains équipements et même la surverse de la fontaine de la place du Laca. Ces eaux, non souillées par définition, ne sont pas traitées, mais relâchées directement dans la nature, en contrebas de la route des Combettes. D'où l'importance de maintenir une stricte séparation entre eaux usées et eaux pluviales.

Préserver notre ressource

Nous bénéficions d'une ressource exceptionnelle en eau, à la fois abondante et de grande qualité.

Mais ce bien commun n'est pas inépuisable, ni à l'abri des pollutions, du gaspillage ou du changement climatique.

Préserver cette ressource, c'est préserver notre qualité de vie, notre autonomie et notre environnement.

Chaque geste compte : économiser l'eau, éviter les produits polluants, entretenir ses installations... c'est contribuer, à son échelle, à la durabilité de ce bien précieux.



LE PCS DE CHAMPAGNIER

"À la suite de plusieurs jours de vent de sud, sec et chaud, la journée du 25 juin est particulièrement venteuse avec un vent constant de 30 à 40 km/h et des rafales atteignant 70 km/h. La température est déjà de 30°C à 8h00 et devrait atteindre 36°C en milieu de journée. L'humidité est très basse, seulement 19 %. Un cocktail explosif, puisque l'indice Forêt Météo signale un risque d'incendie très sévère.

Vers 8h45, la mairie reçoit un appel d'un habitant signalant une fumée suspecte. Celui-ci précise qu'il a prévenu les pompiers. Quelques minutes plus tard, les sapeurs-pompiers appellent le maire. Celui-ci déclenche immédiatement le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et ouvre le poste de commandement communal pour gérer la crise.

Dans la matinée, le feu progresse, entraînant l'évacuation de plusieurs habitations et la mobilisation d'importants moyens : pompiers, gendarmes, police municipale et équipes métropolitaines d'astreinte.

Un accueil de populations incommodées est mis en place au gymnase des 4 Vents."

Bien sûr, cet événement n'a pas réellement eu lieu le 25 juin, mais il s'agit d'un scénario plausible, utilisé comme base pour un exercice de notre PCS mené conjointement avec l'Institut des Risques Majeurs et Grenoble-Alpes Métropole.

Mais le PCS, c'est quoi au juste ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document obligatoire pour les communes exposées à des risques majeurs (naturels, technologiques ou sanitaires), conformément au Code de la sécurité intérieure (articles L731-3 et suivants).

Il permet à la commune :

- ⇒ d'identifier les risques présents sur son territoire ;
- ⇒ de définir les missions et responsabilités de chaque acteur local (élus, agents, partenaires) ;
- ⇒ de coordonner les moyens humains et matériels disponibles ;
- ⇒ de garantir une information claire et rapide de la population, et d'assurer la continuité des services publics essentiels en cas d'événement grave.

Le PCS de la commune a été révisé en 2021 et devra, comme le prévoit la loi tous les 5 ans, être réactualisé en 2026.

Lors de la révision de 2021, la commune a également réactualisée son DICRIM - document d'information communal sur les risques - distribué aux habitants, disponible en mairie et accessible en tout temps sur le site internet de la commune (<https://www.champagnier.fr/prevention-des-risques>) pour prendre connaissance rapidement des risques et des consignes en cas d'incident.

Le rôle du maire en situation de crise



Le maire est le directeur des opérations de secours (DOS) sur sa commune, jusqu'à ce que le préfet prenne la main, notamment en cas de plan ORSEC ou de mobilisation d'un Plan Particulier d'Intervention déclenché à l'échelle départementale.

Il lui revient donc :

- ⇒ de déclencher le PCS ;
- ⇒ de coordonner la cellule de crise communale ;
- ⇒ de prendre des décisions de sauvegarde des personnes et des biens (évacuations, mise à l'abri, information...), et de collaborer avec les services de l'État, les secours et les collectivités partenaires.

C'est une obligation légale, mais surtout une responsabilité essentielle pour la sécurité des habitants.

Pourquoi faire des exercices ?

Un PCS n'a de valeur réelle que s'il est connu et pratiqué. C'est tout l'intérêt des exercices :

- s'assurer que les procédures sont comprises et appliquées correctement,
- tester les circuits d'alerte, de communication et de coordination,
- repérer les points faibles et les corriger, et renforcer la capacité de réaction des équipes.

Un plan non testé reste théorique. Un exercice donne du concret, renforce la cohésion des équipes et améliore la capacité d'adaptation en temps réel.

Mise en place d'un PICS avec Grenoble-Alpes Métropole

À partir de la rentrée, la commune disposera également d'un PICS (Plan Intercommunal de Continuité des Services), élaboré en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole. Ce plan vise à garantir la continuité des services publics en cas de crise majeure, au-delà des seules compétences communales.

Le PICS permet notamment :

- ⇒ d'anticiper la désorganisation des services communaux et intercommunaux ;
- ⇒ de définir les fonctions prioritaires à maintenir (distribution d'eau, collecte des déchets, accueil des usagers, etc.) ;
- ⇒ d'organiser les ressources humaines, logistiques et techniques pour assurer la résilience du territoire ;
- ⇒ et de mutualiser les moyens entre les communes de la Métropole.

Une obligation pour les collectivités

Le PICS, bien que moins connu que le PCS, s'inscrit dans les obligations réglementaires issues de la loi Matras de 2021 et du cadre général de la sécurité civile.

Il renforce la résilience des services publics face aux crises majeures, en intégrant une approche intercommunale et coordonnée.

Grenoble Alpes Métropole travaille depuis plusieurs années à la création de son PICS et c'est à la rentrée que celui-ci sera présenté en conseil métropolitain pour approbation et mise en œuvre dans ses 49 communes !



GESTION DES DÉCHETS

Si le verre déposé dans les points d'apport volontaire est directement revendu à des industriels hors métropole, les autres déchets, qu'ils soient collectés en déchèterie, via les points d'apport volontaire ou en porte-à-porte, suivent des parcours variés à travers cinq outils métropolitains.

En voici un aperçu :

🔥 Nouvel incinérateur (UIVE - Unité d'Incinération et de Valorisation Énergétique) à Athanor, La Tronche

C'est l'outil le plus important. L'incinérateur d'Athanor traite aujourd'hui jusqu'à 185 000 tonnes de déchets par an, issus des poubelles grises de la métropole, mais aussi de 6 intercommunalités partenaires et de quelques industriels clients. Les déchets y sont brûlés, permettant de produire de la chaleur réinjectée dans le réseau de chaleur urbain pour chauffer une partie des logements de l'agglomération grenobloise.

Un nouvel incinérateur, plus moderne et plus performant, est prévu pour 2030 (travaux à partir de 2026). Il pourra produire à la fois de la chaleur et de l'électricité, en valorisant 165 000 tonnes de déchets par an. Ce projet représente un investissement de 300 millions d'euros, cofinancé par les intercommunalités, des subventions et la revente de la chaleur et de l'électricité produites.



🗑️ Nouveau centre de tri Athanor, La Tronche

Les emballages issus des poubelles jaunes ou des points d'apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri Athanor, également géré en partenariat avec 6 intercommunalités, représentant 740 000 habitants. Mis en service au printemps 2024, ce nouveau centre - situé à quelques mètres de l'ancien - a coûté plus de 54 millions d'euros. Il permet désormais de trier jusqu'à 51 000 tonnes par an (contre 39 000 auparavant), avec une meilleure séparation des plastiques et un niveau de performance accru grâce à l'automatisation et à des installations modernisées.

Une délégation de CHAMPAGNIER l'a visité début juillet, découvrant le travail quotidien de plus de 60 personnes œuvrant sur le site.



🌿 Site de compostage de Murianette

Depuis 1994, le site de Murianette traite les déchets alimentaires (bacs marron) collectés en zones urbaines. Depuis mai 2025, le compost produit est distribué gratuitement : $\frac{3}{4}$ pour les agriculteurs, le reste accessible aux particuliers.

En parallèle, une modernisation du site est en cours, avec la création d'une unité de méthanisation, prévue pour 2027.

À noter, sur les territoires peu denses comme CHAMPAGNIER, la Métropole ne collecte pas les bacs marron en porte-à-porte. Le compostage individuel ou collectif est privilégié, car plus économique et plus écologique. Des composteurs sont proposés gratuitement par Grenoble-Alpes Métropole à tous les habitants.

🏠 Pôle R - Tiers-lieu dédié à l'économie circulaire

Lancé en 2021, le Pôle R (comme Réemploi, Réparation, Reconditionnement, Recyclage, Réinvention...) incarne la volonté de la Métropole de réduire les déchets à la source. Installé sur 15 000 m² avenue des Jeux-Olympiques à GRENOBLE, il regroupe entreprises et associations spécialisées dans la réparation, le réemploi et la lutte contre le gaspillage (La Bocale, Zesti, Alpes Consigne...).

Pôle R abrite également la donnerie "dépose-minute", où chacun peut déposer des objets en bon état ou réparables. Les dons sont ensuite valorisés par les structures présentes, notamment Fabricanova, coopérative cofondée par la Métropole, qui redonne vie à des objets ayant déjà servi.

🌳 Conversion de la centrale de La Poterne (Saint-Martin-d'Hères) au bois

En hiver, les besoins de chauffage urbain dépassent les capacités de l'incinérateur. C'est pourquoi la centrale de La Poterne, deuxième plus grande de France, assure le relais. Actuellement alimentée à 72 % par des énergies renouvelables, le réseau de chaleur atteindra 81 % grâce à sa conversion au bois "B" (bois aggloméré, difficile à recycler) de la centrale de la Poterne.

Aujourd'hui, ce bois est en partie envoyé en Italie pour reconditionnement. Demain, la centrale pourra le valoriser localement, réduisant les émissions et les transports de longue distance. Un investissement d'environ 50 millions d'euros est prévu.

🔄 Et les autres déchets ?

Une partie des déchets déposés en déchèterie suit des filières spécialisées :

🔋 Piles et batteries usagées

Collectées séparément (en déchèterie ou en magasins), elles sont traitées par des filières agréées comme Corepile ou Screlec, qui récupèrent les métaux (zinc, nickel, lithium...).

👕 Textiles, linges et chaussures (TLC)

Récupérés via des bornes (Le Relais, Tri d'Union...), ils sont réutilisés (friperie), recyclés en chiffon ou effilochés pour devenir de l'isolant, des matériaux automobiles, etc. Filière soutenue par Refashion (ex-Eco TLC).

🚰 Déchets dangereux des ménages (DDS)

Peintures, solvants, aérosols, huiles de vidange, produits toxiques... Ces déchets sont pris en charge par la filière EcoDDS pour traitement sécurisé ou valorisation énergétique.

📱 Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Appareils électriques hors d'usage (informatique, électroménager, téléphones...) collectés en déchèterie ou magasin via la filière éco-organisme Ecosystem ou Ecologic.

🔥 Déchets d'extincteurs, cartouches de gaz, etc.

Objets sous pression, nécessitant des traitements spécifiques pour neutralisation ou recyclage partiel.



Déchets plastiques non recyclables en tri classique (PP, PEHD épais, PVC, etc.)

Parfois valorisés dans des filières de plasturgie ou par incinération avec récupération d'énergie.

- **Déchets de sanitaires (WC, lavabos, carrelage cassé...)** - Acceptés en déchèterie, ils peuvent être utilisés dans certaines filières de valorisation des gravats ou matériaux inertes.

✿ Et à CHAMPAGNIER ?

La commune dispose aussi d'une plateforme de broyage des déchets verts, accessible aux habitants pour qu'il puisse simplement déposer leurs branchages et récupérer du broyat. Une sorte de circuit court champagnard... 😊

SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2025

Le 19 mai 2025, le Conseil municipal a procédé à l'examen des demandes de subvention déposées par les associations locales dans le cadre de leurs activités pour l'année en cours. Conformément aux orientations budgétaires votées en début d'exercice, des subventions financières ont été attribuées à plusieurs structures, en soutien à leurs actions en faveur des habitantes et habitants et répondant à un intérêt public local.

La liste récapitulative des subventions financières attribuées au titre de l'année 2025 :

- ✓ AAPPMA : 250 €
- ✓ Caisse d'entraide du personnel communal : 4 400 €
- ✓ Clos Jouvin Culture : 400 €
- ✓ Coopérative scolaire : 1 950 €
- ✓ Drac Solidarité : 100 €
- ✓ Faites du sport Brié : 750 €
- ✓ Le Four de la Magnanerie : 400 €
- ✓ Les cinémas associés de Vizille : 500 €
- ✓ MJC / MPT : 1 000 €
- ✓ Pompiers Humanitaires et Solidaires : 300 €
- ✓ Raid Isère Aventure : 1 000 €
- ✓ USJC Rugby : 400 €
- ✓ USJC Ski : 650 €

Dans le prolongement de cette démarche, une valorisation indicative des subventions en nature a été réalisée pour l'exercice 2024. Elle permet de rendre compte de l'ensemble des formes de soutien apportées par la commune, au-delà des seules aides financières.

Cette valorisation concerne notamment la mise à disposition gratuite de locaux municipaux, de matériel ou encore l'appui ponctuel des services.

Cette valorisation a été établie selon des critères techniques et objectifs : nombre de créneaux utilisés, caractéristiques des équipements, coûts théoriques liés à l'entretien, à la consommation d'énergie ou encore à la surface mobilisée. Il s'agit d'un élément d'information comptable, sans incidence financière, destiné à être intégré dans les bilans des associations, conformément aux dispositions applicables aux structures percevant des fonds ou avantages publics.

Ce dispositif s'inscrit dans une logique de lisibilité et de transparence des relations entre la commune et le tissu associatif. Il permet aux associations de mieux appréhender l'ensemble des moyens mobilisés à leur profit et de présenter une vision plus complète de leurs ressources à leurs membres, partenaires et interlocuteurs institutionnels.

La liste récapitulative des **subventions en nature correspondant à l'exercice 2024** :

- ✓ ACCA de Champagnier : 5 500 €
- ✓ ASL Domaine de Riveyry : 20 €
- ✓ ASL Les Martinets : 20 €
- ✓ Association des Entrepreneurs du Sud Grenoblois : 60 €
- ✓ Association des Maires de l'Isère : 80 €
- ✓ Champagnier entre histoire et patrimoine : 800 €
- ✓ Club Champagnier Scrabble : 1 400 €
- ✓ Club d'orthographe : 1 000 €
- ✓ Faites du sport Brié : 400 €
- ✓ Le chemin des mots : 500 €
- ✓ Le Four de la Magnanerie : 20 €
- ✓ Ligue Rhône Alpes APA Concept : 600 €
- ✓ MJC / MPT : 25 100 €
- ✓ Pompiers Humanitaires et Solidaires : 2 400 €
- ✓ Raid Isère Aventure : 1 050 €
- ✓ Seniors dynamique en balade : 900 €
- ✓ Sou des écoles : 2 100 €
- ✓ Un thème un livre un débat : 240 €
- ✓ Union Sportive Champagnier Brié : 10 800 €
- ✓ USJC Rugby : 400 €
- ✓ USJC Ski : 160 €
- ✓ Comité Départemental de Vol Libre : 160 €

Par ailleurs, il est important de noter que l'attribution d'une subvention, qu'elle soit financière ou en nature, vaut acceptation du contrat d'engagement républicain, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée. Ce contrat impose le respect des principes fondamentaux de la République, notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, ainsi que le respect de l'ordre public et de l'intégrité des activités associatives.

Merci à l'ensemble des associations pour leur engagement et leur contribution à la vie collective !

Pour découvrir ou redécouvrir les associations du village, adhérer ou réadhérer, rendez-vous le **5 septembre 2025 à partir de 17 H** au gymnase des 4 Vents pour le Forum des associations !



RÉGLEMENTATION DE LA COMMUNICATION PRÉ-ÉLECTORALE

Le cadre réglementaire

À l'approche des élections, la communication des collectivités territoriales est strictement encadrée par le Code électoral et la jurisprudence du Conseil d'État. Ces règles visent à garantir l'équité entre les candidats, la neutralité de l'administration et la sincérité du scrutin.

Ainsi, dès la période dite pré-électorale, qui débute au 1er septembre 2025 pour les prochaines municipales de mars 2026, les collectivités doivent adapter leur communication pour éviter toute influence, directe ou indirecte, sur le vote des électeurs.

Ce cadre réglementaire a été présenté en fin de conseil municipal le 30 juin dernier mais il est important que ces règles soient connues et comprises de toutes et tous.

Communication dans les mois à venir

Dans le respect de ces règles, la collectivité n'engagera aucun nouveau support de communication durant la période pré-électorale.

Aucun dispositif inédit ou publication spécifique ne sera lancé.

Cependant, cela ne signifie pas un arrêt complet de la communication. Les supports déjà existants, comme le site internet, la question de la semaine, ou les bulletins habituels, continueront à être diffusés, selon leur rythme habituel. Leur contenu sera strictement informatif, sans promotion personnelle ni message à caractère électoral, et ajusté pour respecter pleinement le principe de neutralité.

L'objectif est de maintenir un service d'information publique utile aux habitants, tout en garantissant une communication équitable, neutre et respectueuse du processus démocratique.



Les 7 principes fondamentaux de la communication pré-électorale

① Principe d'antériorité

Toute action ou support de communication institutionnelle doit avoir été engagé de manière régulière avant le début de la période pré-électorale. Aucun nouveau dispositif ne peut être créé à cette occasion.

② Principe de régularité

La communication doit suivre une cadence habituelle, sans augmentation soudaine de volume, de fréquence ou de visibilité.

③ **Interdiction de la promotion personnelle avec les moyens publics**
Les ressources de la collectivité ne doivent en aucun cas servir à valoriser un élu ou une équipe en période pré-électorale.

④ Respect des périodes électorales

À compter du 1er septembre 2025, la période dite de réserve s'applique. Elle implique un renforcement des règles et une vigilance accrue sur toute prise de parole institutionnelle.

⑤ Neutralité des supports publics

Les sites internet, bulletins, réseaux sociaux ou tout autre support de la collectivité doivent rester neutres, sans contenu à caractère électoral ou favorable à un candidat.

⑥ Respect du plafonnement et du financement

Toute communication à visée électorale (affiches, tracts, vidéos...) doit être intégrée aux comptes de campagne du ou des candidats concernés.

⑦ Pas de communication institutionnelle à impact électoral

Même sans mention directe d'un candidat, tout contenu susceptible d'avoir une influence sur le vote (mise en avant excessive de projets, bilans, actions emblématiques...) doit être évité.



PUBLICATION DES NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Depuis quelques années, vous avez peut-être remarqué que le bulletin municipal ne publie plus la liste des naissances, mariages et décès enregistrés à CHAMPAGNIER. Ce choix n'est pas un oubli, mais une conséquence directe de l'application du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, en vigueur depuis mai 2018.

Ce règlement impose à toutes les collectivités publiques, comme aux entreprises privées, de protéger les données personnelles. Or, même si ces événements de la vie civile peuvent sembler relever de l'information publique ou de l'intérêt local, ils relèvent avant tout de la vie privée des personnes concernées et de leurs familles.

Pour pouvoir publier une telle information, la loi exige désormais le consentement explicite et préalable des intéressés (ou de leurs représentants légaux, dans le cas d'un nouveau-né ou d'une personne décédée).

Mettre en place un tel système de collecte de consentement, fiable et systématique, serait très lourd à gérer pour une commune et ne garantirait pas toujours une protection parfaite des droits des habitants.

Afin d'éviter tout risque de non-conformité et d'assurer la confidentialité des données personnelles, la commune **n'inclut plus ces annonces** dans ses publications. Cette mesure permet de respecter les règles européennes et nationales, tout en protégeant la vie privée de chacun.

Nous savons que beaucoup d'entre vous appréciaient ces rubriques. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre confiance, et restons attachés à vous informer de la vie communale dans le respect de vos droits et de votre intimité.



LES ARCHIVES MUNICIPALES DE LA COMMUNE

Les archives municipales ne sont pas comme l'on pourrait l'imaginer des rayonnages poussiéreux où dorment de vieux papiers. Elles constituent la mémoire vivante d'une collectivité, le reflet de son histoire, de ses choix et de la vie quotidienne de ses habitants. Leur rôle est essentiel, à la fois sur le plan juridique, administratif, patrimonial et citoyen.

Un droit pour tous

Tout citoyen a le droit d'accéder aux archives publiques selon les délais prévus par la loi. Ces délais garantissent la protection de la vie privée et des données sensibles, mais une grande partie des documents administratifs, délibérations municipales, registres d'état civil ou plans d'urbanisme est librement consultable.

Les archives sont donc un outil de transparence démocratique : elles permettent de contrôler l'action publique et de mieux comprendre l'évolution de la commune.

Des devoirs pour la collectivité

La mairie a la responsabilité de conserver ses archives, qu'il s'agisse des documents produits par ses services aujourd'hui ou de ceux hérités des siècles passés.

Cette responsabilité incombe directement au maire, qui est légalement garant de la bonne tenue des archives de sa commune. Cela suppose la réalisation régulière de **récolements** (inventaires permettant de vérifier l'état des fonds), la tenue d'un registre des éliminations, et le respect strict des instructions émanant des Archives départementales.

Il s'agit donc non seulement d'un devoir de sauvegarde, mais aussi de mise en valeur : les archives doivent être organisées, classées et décrites pour être accessibles à tous.

Un fonctionnement concret

Au quotidien, les archives municipales reçoivent, trient, classent et inventorient les documents produits par les services de la commune. Elles accueillent également ceux qui s'intéressent à l'histoire locale, pour des raisons pratiques (démarches administratives, recherches généalogiques) ou simplement par curiosité.

Un patrimoine vivant

Les archives ne sont pas seulement une contrainte administrative : elles sont une richesse. Elles racontent la construction des écoles, les fêtes de quartier, les projets urbains, les petites histoires de famille.

En les préservant, la commune entretient un lien entre générations et transmet aux citoyens d'aujourd'hui et de demain les traces de leur identité commune.

À CHAMPAGNIER, les archives municipales conservent plusieurs siècles d'histoire de notre village, des plans napoléoniens aux arrêtés récents, en passant par les plans originaux des 4 Vents ou de l'école.

Ces documents sont régulièrement extraits, triés et inventoriés par une agente de la collectivité (également en charge de l'urbanisme), spécialement formée pour cela et en lien avec les Archives Départementales ainsi qu'avec l'archiviste itinérante du Centre de Gestion.

Ce patrimoine vivant, encore trop peu connu des habitants, sera mis en lumière grâce à l'association « *Champagnier entre histoire et patrimoine* », qui vous propose de le découvrir à l'occasion des journées du patrimoine "Champagnier à la fin du 17ème siècle".

Rendez-vous en mairie le 20 septembre à 10h ou 14h pour une immersion dans l'histoire de notre commune !



CHAMPAGNIER À LA FIN DU 17ÈME SIÈCLE

L'association « *Champagnier entre histoire et patrimoine* » vous invite à découvrir notre village tel qu'il était en 1699.

Le parcellaire réalisé cette année-là détaille les maisons, les terres, les vignes et les bois, propriété par propriété, sur l'ensemble du territoire communal.

Ce document nous éclaire sur :

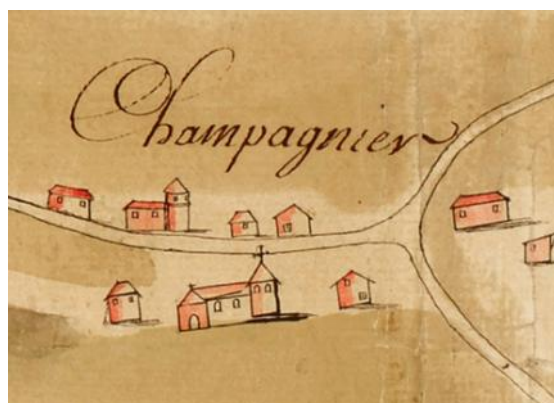
- ✧ La nature, l'usage et la valeur des terres ;
- ✧ Les propriétaires (nobles, affranchis et roturiers) ;
- ✧ Les anciens lieux-dits, parfois disparus.

Rendez-vous : mairie de CHAMPAGNIER

Date : samedi 20 septembre 2025

Horaires : 10 h ou 14 h

Durée : environ 1 h 30





URBANISME

Souvent, l'urbanisme est perçu comme une succession de contraintes administratives complexes.

Pourtant, il faut le voir autrement : c'est un service rendu aux habitants et un outil essentiel pour construire l'avenir de notre commune de manière sécurisée et harmonieuse.

Pourquoi l'urbanisme est utile

L'urbanisme établit un cadre commun et équitable : chacun sait ce qui est possible ou non, ce qui évite les passe-droits, limite les conflits et assure que chaque projet respecte le voisinage et l'environnement. Il garantit également une sécurité juridique : un projet conforme est protégé, et le permis est difficilement contestable.

Enfin, il contribue à la cohérence esthétique et paysagère de notre village et à un développement réfléchi du territoire, en anticipant logements, équipements publics et espaces verts.

Le temps du débat public : construire les règles

Les règles d'urbanisme ne se décident pas au coup par coup. Elles sont définies collectivement, lors de l'élaboration, de la modification ou de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Grenoble Alpes Métropole.

Ce temps long et participatif permet aux habitants de donner leur avis et de contribuer aux choix qui façonneront l'avenir de CHAMPAGNIER. Les règles ainsi définies sont ensuite appliquées de manière uniforme pour toutes les demandes individuelles.

Dans le cadre métropolitain, la spécificité est la suivante : les règles sont créées à l'échelle intercommunale, permettant une cohérence entre les communes.

Mais chaque permis est toujours signé et reste sous la responsabilité du maire de CHAMPAGNIER, ce qui garantit proximité et suivi personnalisé.

L'instruction des demandes : appliquer les règles avec clarté

Une fois les règles définies, l'instruction des dossiers (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, etc.) se fait strictement selon ces règles. Il n'y a ni passe-droit, ni exception : tout le monde est traité de manière transparente et équitable.



À CHAMPAGNIER, le service est assuré en proximité. Vos demandes sont traitées directement en mairie, avec une personne disponible pour répondre à vos questions. Pour les permis de construire, nous avons également l'appui technique de Grenoble Alpes Métropole, garantissant la solidité et la conformité des dossiers.

Un guide pratique pour vos démarches

Pour vous aider à mieux comprendre ce qui doit être déclaré en mairie, voici quelques exemples concrets :

Abris et petites constructions

Un abri de jardin ou une dépendance doit être déclaré même s'il fait moins de 5 m² de surface au sol ;

Extensions ou surélévations

Toute modification substantielle de votre maison, comme l'ajout d'une pièce ou l'élévation d'un étage, nécessite un permis de construire ;

Piscines

Une piscine doit être déclarée si elle reste plus de 3 mois ou dépasse 10 m² ;

Modifications de façade ou de toiture

Toute modification visible depuis l'extérieur (changer les fenêtres, peindre la façade d'une couleur différente, modifier la toiture) doit être signalée à la mairie ;

Changements de destination

Transformer un garage en habitation ou un local commercial en logement doit toujours faire l'objet d'une déclaration.



Une question, un doute ?

Un simple appel peut tout éclairer !
Même une question rapide peut éviter des complications.

Si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme.



04.76.98.08.83

Permanence téléphonique

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Accueil en mairie

Le lundi de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 9h à 12h



DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

RETOUR EN IMAGES



En juin, la bibliothèque a accueilli sur ses murs les affiches de 26 femmes inspirantes. Leurs portraits sont l'œuvre de l'artiste plasticienne Anne Leïla OLLIVIER qui a débuté sa série des « *Fameuses femmes* » en 2010 à partir de 12 affiches.



Aujourd'hui, elles sont un peu moins de 40 femmes audacieuses et engagées à s'exposer et s'afficher en Isère, grâce à la technique de sérigraphie et le talent graphique de l'artiste.

Elles composent un ensemble de figures féminines emblématiques issues de tous horizons et traversant les époques : *Olympes de Gouges*, *Colette*, *Qiu Jin*, *Frida Kahlo*, *Simone de Beauvoir*, *Charlotte Delbo*, *Simone Veil*, *Miriam Makeba*, *Janis Joplin*, *Angela Davis*, *Sônia Guajajara*, *Mahsa Amini*, *Greta Thunberg*, *Alaa Abdullah Qaddoum*, *Gisèle Halimi*, *Angélique Kidjo*, *Zanele Muholi*, *Malala Yousafzai*, *Marzieh Hamidi*, etc.



Vernissage de l'exposition le 4 juin 2025 en présence de : Corine LEMARIEY, Vice-présidente de Grenoble-Alpes Métropole chargée des sports, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations ; l'artiste plasticienne Anne Leïla OLLIVIER ; Elise BRALET, adjointe déléguée à la vie associative, aux sports, à la culture et à la biodiversité de CHAMPAGNIER (de gauche à droite).

Anne Leïla OLLIVIER a animé un atelier d'arts plastiques ouvert à tous. Les participantes ont chacune créé leur affiche à partir du portrait d'une femme qui les inspire et sont reparties avec leur propre impression.

L'exposition et l'atelier qui s'inscrivaient dans le cadre du *Féminisme fait le printemps en grand*, événement porté par la Maison de l'Égalité Femmes-Hommes - Grenoble Alpes Métropole, a séduit un grand nombre de visiteurs de CHAMPAGNIER et de la métropole.

Pour accompagner ce projet et poursuivre la réflexion sur l'égalité des genres et les droits des femmes, le Café Livres spécial littérature féministe qui s'est déroulé le 21 juin, a proposé une sélection d'ouvrages à découvrir à la bibliothèque.



Affiches réalisées lors de l'atelier d'arts plastiques 18 juin 2025



ÉVÈNEMENTS À VENIR

Mercredi 3 septembre - 18h30

VERNISSAGE EXPOSITION « HISTOIRE EN PARTAGE »

Rencontre entre Lucette GAUTHIER, institutrice retraitée et doyenne de notre commune, et les élèves de CP-CE2 de Pascale PICCOLOMO Partenariat école Madeleine VATIN-PERIGON, service animation et bibliothèque municipale

Du 3 au 30 septembre

EXPOSITION « HISTOIRE EN PARTAGE »

Exposition de photos et diffusion de la captation sonore des échanges du 18 avril 2025 entre les élèves et Lucette GAUTHIER. À découvrir aux heures d'ouverture de la bibliothèque

Samedi 4 octobre - à partir de 14h

FÊTE DE LA SCIENCE ET BIBLIS EN FOLIE

Ça turbine ! Défis à relever en famille, entre ami.e.s et avec tous. Les participante.s.

Atelier animé par *Sciences et Malice*

Comment fabriquer de l'électricité grâce à la force de l'eau ? Observations, expériences, discussions, constructions pour comprendre le fonctionnement d'une turbine hydraulique et percer les secrets de l'électricité.

Enfants à partir de 7 ans, au moins un adulte par famille, maximum 15 personnes - 1h30 - Gratuit, sur réservation à bibliotheque@champagnier.fr

BIBLIOTHÈQUE DU LACA

Nouveau !

BOITE DE RETOUR

Une boîte de retour, pour quoi faire ?
Pour retourner vos emprunts de livres même lorsque la bibliothèque est fermée au public.
Plus d'excuse pour les retards !

Une boîte de retour accessible 24/7 ?
Presque ! Pendant les fermetures de l'été et de Noël, la boîte de retour est fermée pour éviter l'engorgement du chariot de réception.



DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE ... SUITE

ÉVÈNEMENTS À VENIR

Samedi 4 octobre - 16h

L'HEURE DU CONTE

Pour les petites oreilles à partir de 3 ans.
30 mn - Entrée libre et gratuite



Mercredi 22 octobre - 10h30

L'HEURE DU CONTE

Pour les petites oreilles à partir de 3 ans.
30 mn - Entrée libre et gratuite

Mercredi 22 octobre - 14h

L'HEURE DU JEU

Apportez vos jeux, jouez en famille ou entre ami.e.s, partagez et découvrez de nouveaux jeux de société.

Tout public - 1h30 - Participation libre et gratuite



SERVICE ANIMATION ENFANCE JEUNESSE

PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI

VOYAGE EN PRÉHISTOIRE - RETOUR SUR LES MERCREDIS 7 ET 14 MAI 2025

Durant deux mercredis consécutifs, les enfants du périscolaire ont voyagé dans le temps pour explorer la fascinante époque de la Préhistoire. À travers des jeux, des activités créatives et une véritable initiation à l'archéologie, ils ont découvert les modes de vie de nos lointains ancêtres.

Mercredi 7 mai : entre chasse au mammoth et peintures rupestres

Le premier volet de cette immersion préhistorique s'est déroulé le mercredi 7 mai. Les enfants ont commencé leur journée par des jeux sportifs de stratégie et de coopération, sur le thème de la "chasse au mammoth" et de la "guerre du feu". Ces activités ludiques leur ont permis de se mettre dans la peau des premiers Homo sapiens tout en développant leur esprit d'équipe.

L'après-midi, place à l'art préhistorique ! À la manière des hommes des cavernes, les enfants ont réalisé des peintures rupestres, inspirées des célèbres grottes ornées. Sur de grandes fresques en papier kraft, ils ont représenté des scènes de chasse et des symboles mystérieux, en utilisant des peintures naturelles. Un moment à la fois créatif et culturel, où chacun a pu exprimer son talent tout en découvrant les premiers modes d'expression humaine.



Mercredi 14 mai : archéologues et sculpteurs du passé

Le mercredi suivant, les enfants ont poursuivi leur pèlerinage temporel avec une matinée autour de la paléo-archéologie. Guidés par une zoo-archéologue, ils ont participé à de vraies fouilles archéologiques. Pinceaux à la main, les jeunes archéologues ont déterré les ossements d'une vache vieille de 6000 ans, puis mené une enquête scientifique pour élucider son histoire. Observation, hypothèses, déduction : une activité à la fois rigoureuse et captivante !

L'après-midi a laissé place à la sculpture avec la création de vénus paléolithiques, inspirées des statuettes de nos ancêtres néanderthaliens et magdaléniens. À travers cette activité manuelle, les enfants ont exploré l'art symbolique et les représentations du corps dans la préhistoire, tout en développant leur motricité et leur sens artistique.

Ces deux journées ont été une vraie aventure éducative et sensorielle, alliant jeux, arts, sciences et imagination. Un grand bravo aux enfants pour leur curiosité, leur enthousiasme et leur créativité, et un grand merci à l'équipe d'animation pour l'organisation de ce magnifique voyage dans le temps !

SERVICE ANIMATION ENFANCE JEUNESSE

PROJET « INCROYABLES TALENTS 2025 »

Les enfants ont fait le show !

Dans le cadre de son engagement à favoriser l'épanouissement des enfants et à enrichir leur savoir-être et leur savoir-faire, l'équipe d'animation a une nouvelle fois organisé cette année son projet phare et festif : "Incroyables Talents".

Un projet pour révéler les talents de chacun

L'objectif était clair : valoriser les talents des enfants, qu'ils soient chanteurs, danseurs, magiciens, dessinateurs ou comédiens en herbe. Seuls ou en groupe, ils ont eu l'occasion de se produire devant un public, de dépasser leur timidité et de s'exprimer librement. Ce fut aussi un moment de partage et d'encouragement mutuel : qu'ils soient artistes ou spectateurs, tous les enfants ont pu découvrir et applaudir les talents de leurs camarades.

Un lancement haut en couleur

Le projet a démarré en fanfare grâce à Bastien, animateur bien connu des enfants, qui est arrivé déguisé en Clown de Zaramatof ! Une animation pleine d'humour et de fantaisie qui a tout de suite mis une ambiance joyeuse et donné le ton de cette édition 2025.

Une affiche a ensuite été envoyée aux familles pour informer des dates, et un tableau d'inscription a été installé à la cantine afin de faciliter les participations.

Un déroulement rythmé et bienveillant

Les inscriptions se sont faites sur le temps de repas, avec l'aide des animateurs qui se sont assurés que tous les enfants motivés puissent s'inscrire.

Les qualifications, organisées du 16 au 20 juin, ont permis aux enfants de présenter leur aptitude devant un petit jury d'animateurs, dans une ambiance conviviale et positive.

La grande finale s'est tenue le jeudi 26 juin, lors du traditionnel spectacle de fin d'année.

Une soirée inoubliable

Le jour de la finale, tous les enfants ayant participé ont été félicités pour leur engagement et leur créativité. Un trophée de participation a été remis à chacun, et les finalistes ont été récompensés avec un trophée spécial.

La soirée s'est poursuivie avec un spectacle surprise des animateurs, apprécié des enfants comme des familles, avant la remise officielle des trophées des plus chaleureuses et festives.

Une aventure collective, riche en émotions, en rires et en découvertes, qui restera à coup sûr un souvenir marquant pour tous les enfants.

Bravo à eux pour leur imagination et leur audace !



📷 Un déjeuner au grand air pour les MS/GS !

Le soleil étant au rendez-vous, les enfants de moyenne et grande sections ont eu la chance de déjeuner en plein air lors du temps de cantine. Installés confortablement à l'extérieur, ils ont profité d'un moment convivial et agréable, entourés de leurs camarades et de l'équipe encadrante. Manger dehors, c'est non seulement changer d'environnement, mais aussi stimuler les sens, favoriser l'autonomie et apporter un souffle de nouveauté dans le quotidien.

Les rires, la douceur du vent et le chant des oiseaux ont accompagné ce repas pas comme les autres, qui restera sans doute un joli souvenir de leur année scolaire.



SERVICE ANIMATION ENFANCE JEUNESSE

RETOUR SUR LES VACANCES DE JUILLET ENTRE AVENTURES, DÉCOUVERTES ET GRANDS SOURIRES

Des mini-aquariums au centre de loisirs !

Au centre de loisirs, les enfants ont récemment mis les mains dans l'eau pour une activité aussi créative que pédagogique : la fabrication de mini-aquariums !

Chaque enfant a pu réaliser son propre petit monde aquatique en installant de vraies plantes aquatiques dans un contenant transparent, agrémenté de sable et de galets.

Au-delà de l'aspect artistique, cette activité a permis d'aborder le respect du vivant, le rôle des plantes dans l'écosystème aquatique et l'importance de préserver l'environnement.

Une réalisation que les enfants étaient fiers d'emporter chez eux.



Des aventures... jusqu'au bout de l'énergie !

Après une journée bien remplie faite de découvertes, de rires, de jeux et de grand air, la fatigue a fini par rattraper les petits aventuriers du centre de loisirs.

Dans les bras des animateurs, sur leur dos ou encore paisiblement installés dans les transports en commun, certains enfants n'ont pas résisté au doux appel du sommeil. Un moment attendrissant, immortalisé en images, qui témoigne de la richesse des journées passées ensemble.

Ces clichés pleins de tendresse reflètent aussi la confiance et le lien fort qui se tisse entre enfants et animateurs : une main qui rassure, un dos qui devient oreiller, un trajet qui se transforme en pause bien méritée.

De images qui montrent que ces sorties laissent des souvenirs plein la tête... et de beaux rêves en chemin !



Sortie au lac du Bois Français

Baignade, jeux et construction de barrages

Dans une ambiance estivale, les enfants ont profité d'une baignade rafraîchissante dans le lac, sous la surveillance attentive de l'équipe encadrante.

Entre rires, éclaboussures, jeux d'eau et construction de barrages, chacun a pu s'amuser librement dans un cadre naturel privilégié.



Activité VTT pour les plus de 6 ans

Pendant ce temps, les enfants de plus de 6 ans ont pris part à une activité VTT sur les sentiers environnants. Casques vissés sur la tête et guidés par les animateurs, ils ont pédalé à travers chemins et sous-bois, développant leur motricité, leur autonomie et surtout... leur goût de l'aventure !

Cette journée en pleine nature a permis à tous les enfants de se dépenser, explorer et partager de beaux moments de complicité, le tout dans une ambiance détendue et bienveillante.

Un grand bravo aux enfants pour leur énergie.



SERVICE ANIMATION ENFANCE JEUNESSE ... SUITE

VEILLÉES D'ÉTÉ AU CENTRE DE LOISIRS : COUCHER DE SOLEIL, BARBECUE... ET NUIT SOUS LES ÉTOILES !

Au centre de loisirs, l'été est rythmé par des veillées mémorables organisées pour les enfants. Entre ambiance festive, activités en plein air et nuit sous tente.

Une soirée barbecue-pétanque au coucher du soleil

Parmi les temps forts, une veillée barbecue-pétanque a rassemblé petits et grands. Tandis que le soleil déclinait doucement à l'horizon, les enfants ont partagé un repas en plein air, ponctué de rires et de grillades.

Juste après, place aux parties de pétanque dans une atmosphère détendue et joyeuse. Les équipes se sont formées naturellement, et les enfants ont joué jusqu'aux dernières lueurs du jour.



Une nuitée sous tente, comme des vrais aventuriers

Et pour prolonger cette ambiance estivale, certains enfants ont même eu la chance de passer une nuit sous tente, au centre de loisirs ! Entre histoires partagées à la lampe torche, bruits de la nature et étoiles plein les yeux, cette nuit en camping restera sûrement un bon souvenir pour ces jeunes campeurs en herbe.

Ces veillées ont offert à tous des moments de complicité, de détente et d'autonomie, tout en renforçant le lien entre enfants et animateurs.



Sortie nature à l'étang de Haute Jarrie

Les enfants ont profité d'une sortie en pleine nature à l'étang de Haute Jarrie, placée sous le signe de la découverte, de la créativité et du respect de l'environnement.

Une immersion en petits groupes avec la LPO

Durant la journée, les enfants ont participé, en petits groupes, à une animation proposée par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Accompagnés par des animateurs spécialisés, ils ont exploré les abords de l'étang, observé la faune locale et appris à reconnaître les animaux des milieux humides. Une occasion de développer leur sens de l'observation et de prendre conscience de la richesse de la biodiversité qui les entoure.

Land art au bord de l'eau

Pendant que certains partaient à la découverte de la faune et de la flore du milieu humide, d'autres participaient à un atelier de land art encadré par les animateurs de la commune. À partir d'éléments naturels trouvés sur place (bois, feuilles, galets, fleurs...), les enfants ont créé de véritables œuvres éphémères en pleine nature.

Cette activité artistique et sensorielle leur a permis de s'exprimer autrement, tout en respectant le lieu et les matériaux utilisés.



SERVICE ANIMATION ENFANCE JEUNESSE ... SUITE

Les enfants à la conquête des étoiles !

Les enfants ont embarqué pour un merveilleux voyage à travers le système solaire ! Grâce à une journée d'activités ludiques et pédagogiques, ils ont pu explorer les mystères de l'univers, accompagnés de leurs animateurs et d'une invitée très spéciale. La journée a débuté par un atelier créatif au cours duquel les enfants ont fabriqué leur propre mobile du système solaire. Une façon de se familiariser avec les planètes et leur position autour du Soleil, tout en développant leur imagination et leur dextérité.

Mais le moment fort de la journée fut sans aucun doute l'intervention de *La Bergère aux Étoiles*, qui a installé un véritable planétarium itinérant dans le gymnase de la commune.

Petits et grands ont eu la tête dans les étoiles grâce à cette immersion à 360°, découvrant constellations, planètes et autres merveilles célestes comme s'ils y étaient.



Sortie à LYON : une journée bien remplie pour les enfants

Les enfants ont passé une journée riche en découvertes à LYON. Après un départ matinal en bus, ils ont débuté la journée au Musée de l'Illusion, où rires et surprises étaient au rendez-vous grâce aux effets visuels et illusions d'optique.

Ils ont ensuite partagé un pique-nique convivial.



L'après-midi s'est poursuivie au Parc de la Tête d'Or, entre jeux, balades au bord du lac et visite du zoo.

Une sortie estivale réussie, pleine de joie et d'aventures, qui laissera de beaux souvenirs à tous les participants.



Des fusées à eau qui ont décollé haut dans le ciel !

Les enfants ont récemment troqué leurs casquettes d'artistes contre celles de petits ingénieurs de l'espace !

Lors d'un atelier alliant créativité, sciences et bonne humeur, ils ont conçu leurs propres fusées à eau, fabriquées à partir de bouteilles recyclées, de cartons, de bouchons et d'ailes décorées avec soin. Une occasion de découvrir les bases de l'aérodynamisme, de la pression de l'air et du principe d'action-réaction... le tout de façon ludique !

Une fois la construction terminée, place au moment tant attendu : le lancement !

Sur le terrain, chacun a pu faire décoller sa fusée sous les applaudissements des camarades. Certaines ont pris de la hauteur impressionnante, d'autres ont fait des loopings improvisés — mais toutes ont suscité rires et émerveillement.

Entre sciences, bricolage et éclaboussures, cette activité a conquis les petits curieux, qui sont repartis fiers de leurs créations et la tête pleine d'étoiles... et de gouttes d'eau !



SERVICE ANIMATION ENFANCE JEUNESSE ... SUITE

APPEL À BÉNÉVOLES - DISPOSITIF CLAS : AIDE AUX DEVOIRS POUR LES ENFANTS DE PRIMAIRE



Dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), la commune recherche des bénévoles pour accompagner des enfants de l'école primaire rencontrant des difficultés scolaires, lors de séances d'aide aux devoirs.

📅 Quand ?

Chaque mercredi matin, de 9h30 à 11h30, pendant les périodes scolaires, du 5 novembre 2025 au 1^{er} juillet 2026.

📍 Où ?

Dans les locaux de l'Espace des 4 Vents

🎯 Pourquoi ?

L'objectif est d'apporter un soutien personnalisé aux enfants, les aider à mieux comprendre leurs leçons, à acquérir des méthodes de travail et à reprendre confiance en eux, dans un cadre calme, bienveillant et encourageant.

👤 Qui peut devenir bénévole ?

Toute personne motivée, patiente, et désireuse d'accompagner les enfants dans leur parcours scolaire. Aucune compétence particulière n'est requise, juste l'envie de transmettre et de soutenir.

📞 Vous souhaitez devenir bénévole ?

Merci de contacter le service animation de la commune :

📞 06 71 26 40 96

✉ enfance.jeunesse@champagnier.fr



MESSAGE AUX PARENTS

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de ce dispositif, la préinscription est obligatoire auprès du service animation.

📞 06 71 26 40 96

✉ enfance.jeunesse@champagnier.fr

Les places étant limitées, merci de vous manifester rapidement.

Un petit coup de pouce peut faire une grande différence.

Merci à tous ceux qui s'engageront auprès de nos enfants !

SICCE



*Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ?
Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches ?
Le Syndicat Intercommunal de Coopération et des
Compétences Enfance vous accueille et vous accompagne.*

Le guichet unique du Relais Petite Enfance vous renseigne, vous guide et vous accompagne dans votre recherche d'un mode d'accueil individuel ou collectif

Coordonnées

📞 04.76.78.89.09 (touche 1) ✉ guichetunique@lesicce.fr

Vous recherchez un lieu Parentalité

Le LAEP Bleu Citron accueille les enfants de la naissance à 4 ans accompagnés d'un adulte (parent, grands-parents ... ou assistant maternel) et futurs parents

Pour rencontrer d'autres enfants, d'autres parents ; pour échanger, se détendre, faire une pause ; pour que les enfants jouent et se sociabilisent ; l'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne

Espace gratuit, anonyme et sans inscription

Coordonnées

📞 07.78.45.69.46 ✉ laep.bleucitron@lesicce.fr

À savoir

Jours d'accueil
Lundi à Jarrie de 9h à 11h30
Ecole V. Pignat 75 rue Jules Ferry
Jeudi à Vizille de 9h à 11h30
123 rue de la République



Retrouvez toutes les informations et services petite enfance, parentalité du SICCE ainsi que les services enfance jeunesse du territoire : www.lesicce.fr





RETOUR SUR LE REPAS DES ANCIENS

La tradition veut qu'une année sur deux, le repas des Anciens se déroule à l'extérieur.

Donc, cette année, les élus de la commune, et le CCAS, ont été très heureux de recevoir environ 70 de nos Anciens au restaurant « Le Pas-Sage » à SERRE-NERPOL.

C'est, comme à chaque fois, l'opportunité de se retrouver, de partager ce repas ; et l'occasion de discuter tous ensemble.

Puis pour ne pas terminer cette belle journée après le repas, une visite guidée gourmande du Grand Séchoir à VINAY a été offerte aux convives.



MUTUELLE ENTRENOUS



La Mutuelle Entrenous a vu le jour grâce à la fusion entre la Mutuelle Familiale des Alpes (MFA) et la Mutuelle Familiale des Travailleurs de l'Isère (MUFTI). Cet organisme est né de la volonté de fournir à ses adhérents une protection sociale complémentaire de qualité et conforme à leurs besoins en santé.

La mutuelle Entrenous propose :

- des solutions adaptées à une diversité de profils, assurant ainsi une couverture optimale pour tous ses membres.
- de nombreuses offres santé à ses adhérents selon leur profil : particuliers, travailleurs non salarié, entreprises et fonctionnaires territoriaux
- des solutions prévoyance pour les particuliers, les indépendants et les entreprises.

Les prochaines permanences organisées par la mutuelle **Entrenous** les vendredis matin, de 9h à 12h, à la mairie de CHAMPAGNIER auront lieu les

19 septembre
24 octobre
7 novembre
5 décembre

Pour vous renseigner et prendre rendez-vous, merci d'appeler le

☎ 09.69.39.73.38.



GOÛTER DES ANCIENS

La date retenue pour accueillir les Anciens de notre commune est le **jeudi 18 décembre** à partir de 15h.

Les personnes, de 70 ans ... et plus, peuvent se signaler en mairie pour recevoir les prochaines invitations du CCAS.



RETOUR EN IMAGES ...

15 JUIN / FAÎTES DU SPORT

RETOUR SUR « FAÎTES DU SPORT 2025 » ORGANISÉE LE 14 JUIN À JARRIE ET LE 15 JUIN À CHAMPAGNIER

Organisé par des associations et bénévoles de BRIÉ-ET-ANGONNES, de JARRIE et de CHAMPAGNIER, cet événement sportif convivial a rassemblé environ 250 personnes. 13 équipes mixtes (dont deux équipes champagnardes) se sont mesurées dans 16 sports différents : course d'orientation, basket, pétanque, etc.

Pendant deux jours les équipes se sont rencontrées lors des sports collectifs mais également individuels comme le tir à l'arc ou le spartan.

L'objectif était d'être le plus rapide ou de remporter le maximum de points.



“ Sur la première marche du podium : "Les Touristes", équipe composée de Briataux, d'Annéciens et de Marseillais. Suivent "Les Bandanas" (avec une mention spéciale pour leur terrible cri de guerre) et "Les Bouquetins". L'esprit sportif, la bonne humeur et la joie des participants ont dominé cette rencontre sportive originale, constituant la meilleure des récompenses aux organisateurs !

Rendez-vous en 2026 !

5 JUILLET / FÊTE DU VILLAGE

Comme chaque année, les associations se sont réunies pour offrir une belle fête aux Champagnards.

Cela a débuté dans l'après-midi avec le concours de pétanque au Domaine de Rochagnon, organisé par le Sou des écoles. Sous les séquoias, 32 binômes se sont affrontés, certains pour finir sur le podium d'autres simplement pour passer un bon moment.

Une buvette était organisée par le Sou des écoles tandis que le Four de la magnanerie proposait gâteaux et glaces.

La finale, jouée cette année sur la place du Laca, a été remportée par l'équipe « Seb » face à Nelly & Seb.

La cérémonie d'inauguration de l'espace médical et la remise symbolique des clés des futurs locaux commerciaux de la SCIC LacaBane sur la place ont suivi pour permettre de marquer ensemble cette nouvelle étape de la vie communale.

Ensuite la fête s'est enchaînée avec un bal populaire. La restauration était proposée par le US Champagnier Brié autour de grillades, frites et hot-dogs tandis que l'ACCA s'occupait des boissons. La MJC vendait des entrées et des desserts. Le RIA a prêté main forte tout au long de l'événement et particulièrement pour le montage et démontage.



À VOS AGENDAS

1ER SEPTEMBRE / RENTRÉE DES CLASSES

La municipalité adresse à tous les enfants et à tous les enseignants une bonne rentrée des classes.

Certains font leur toute première rentrée et vont enfin découvrir ce que recèle cette école.



5 SEPTEMBRE / FORUM DES ASSOCIATIONS



VENREDI 5 SEPTEMBRE ESPACE DES 4 VENTS FORUM DES ASSOCIATIONS

À partir de 17h, les associations Champagnardes et des communes voisines seront à votre disposition pour enregistrer vos inscriptions aux diverses activités et répondre à toutes les questions que vous vous posez.

POUR QUE LA VIE
ASSOCIATIVE
DE LA COMMUNE
PERDURE,
ELLES COMPTENT
SUR VOTRE PARTICIPATION.

À 18h30, l'inauguration des vestiaires sportifs clora la manifestation avec un vin d'honneur.

11 OCTOBRE / FÊTE DE LA SCIENCE

La commune participera encore cette année à la Fête de la Science, un événement annuel francophone de culture scientifique qui se déroule du 3 au 13 octobre 2025 en France métropolitaine, en Outre-mer et à l'international.

Pour plus d'informations :

<https://www.fetedelascience.fr/la-fete-de-la-science-2025-explore-les-intelligences>

La commune s'associe comme les dernières éditions au parcours scientifique de la Romanche.

Deux animations auront lieu à CHAMPAGNIER :

» samedi 4 octobre

Animation à la bibliothèque municipale du Laca

» samedi 11 octobre

Atelier énergie à l'Espace des 4 Vents

Cet atelier itinérant est une maquette de 6 m de long, une œuvre d'art entièrement constructible du réseau électrique qui vise à sensibiliser concrètement aux enjeux de l'énergie, en stimulant le côté scientifique, technique, l'esprit collaboratif, les savoir-vivre et savoir-être.

L'animation du 11 octobre est destinée au grand public (6 - 99 ans) et est animée par « Des Mains en Or », une société familiale d'Économie Sociale et Solidaire qui a pour mission la création d'outils pédagogiques, techniques, scientifiques et artistiques.

<https://des-mains-en-or.com/>

Deux ateliers (15-30 personnes par atelier) auront lieu le matin de 09h30 à 12h30 puis l'après-midi de 14h à 17h pour comprendre, manipuler, expérimenter, à travers des constructions manuelles techniques et scientifiques pour montrer que toutes les mains sont intelligentes, et créer ensemble de nouvelles perspectives.

À savoir

Réservez vos places à l'un des deux atelier à evenementiel@champagnier.fr.

Merci d'être à l'heure et d'être présent sur toute la durée de l'atelier.



Quelques chiffres pour finir :
2000+ pièces sur mesure
72 notices avec vues 3D
6 m de longueur



À VOS AGENDAS

12 OCTOBRE / THÉÂTRE

À l'occasion de la 80^e année de la fin de la seconde guerre mondiale, la MJC, Un thème un livre un débat à Champagnier en partenariat avec l'AFMD Isère et Alter Ego, vous invitent à assister à la pièce de Manou BENOIT « *Vercors 44* ». Adaptation scénique du récit de Marc SERRATRICE « *Avoir 20 ans au maquis du Vercors* ».

Le Vercors, massif montagneux entre GRENOBLE, VALENCE et DIE est connu pour avoir abrité un des premiers maquis de France pendant la résistance à partir de 1943. Ce spectacle nous amène au camp 3 du maquis d'AUTRANS pendant l'année 44. Il propose une plongée dans l'histoire, brute et sincère, une adresse directe au public intense et intimiste qui vient faire résonner le présent avec la mémoire.

Un temps d'échange avec l'auteur/ actrice et en présence de Mr Valade, historien de la résistance (sous réserve), est prévu à l'issue de cette représentation. Une discussion qui pourra se poursuivre autour du verre de l'amitié.

Une exposition fournie par les Pionniers du Vercors permettra à chacun de resituer ce moment de vie dans son contexte.



À savoir

Représentation d'une heure à l'Espace des 4 Vents
Ouverture des portes 16h30

Spectacle offert par la MJC - Entrée Gratuite

Un chapeau vous sera cependant proposé pour permettre à la classe de CM1/CM2 de se rendre dans le Vercors sur les traces des maquisards et ainsi produire un reportage photo sur la vie quotidienne des résistants, c'est le projet de l'année scolaire.

Alors n'hésitez pas : aidez-les ! Merci pour eux.

15 NOVEMBRE / CONCERT YESTERDAY ... THE BEATLES

La MJC-Maison pour Tous, le RIA et le Sou des Écoles avec le soutien de la municipalité de CHAMPAGNIER, vous proposent de retrouver les Patchwork Tribute pour un nouveau spectacle Yesterday... The Beatles ».

Spectacle qui rend hommage à ce groupe mythique qui a marqué la musique pop dans les années 60 /70 et qui continue encore aujourd'hui à inspirer nombre de musiciens.

William Bigolin (batterie), Marc Finelli (chant et guitare), Thierry Bizet (chœurs et guitare), Laurent Kinckel (chœurs et basse), sont depuis toujours passionnés de la musique et de l'univers des « Beatles ».

En effet, la carrière des Patchworks Tribute débute réellement lors du Festival International Beatles de Liverpool, où il donne deux concerts chargés de symboles et d'émotions sur la scène mythique du célèbre Cavern Club qui a vu débiter le plus grand groupe de Pop-Rock du XX^e siècle. Le groupe a aussi participé au grand concert de clôture retransmis par la BBC. Depuis, Patchwork compte à son actif près d'un millier de concerts et affiche de sérieuses références.

Le concert-spectacle « Yesterday...The Beatles » retrace avec authenticité la carrière des Beatles. De « *Love me do* » en 1962, jusqu'à « *Let it be* » en 1970, Patchwork parcourt le répertoire des "Fab Four" en interprétant leurs plus grands titres.

En costumes noirs rétro et en uniformes colorés « Sergeant Pepper », le groupe Patchwork vous entraînera dans l'univers magique des "quatre garçons dans le vent".

À savoir

Espace des 4 Vents ch. Du Gal

Tarif : 20 €

Billetterie uniquement sur Helloasso voir QR Code

Ouverture billetterie : 1er juillet 2025

Nombre de places limité. Placement libre

Contact : concert.champagnier@gmail.com

Ouverture des portes : 19h

Début concert : 20h

Buvette



APPLICATION ZzzAPP

CHAMPAGNIER FACE AUX MOUSTIQUES TIGRE : LA MOBILISATION CONTINUE

Depuis quelques années, Champagnier est officiellement colonisée par le moustique tigre. Chaque été, sa présence devient plus marquée... et le mois d'août ne fait pas exception. Les conditions météorologiques de cet été ont favorisé sa reproduction, entraînant une recrudescence de la nuisance sur notre territoire. Au niveau national, les autorités sanitaires rapportent également une hausse des cas autochtones de chikungunya et de dengue, deux maladies que cet insecte peut transmettre. "Autochtone" signifie que la personne a été infectée localement, sans avoir voyagé à l'étranger. Le moustique tigre, actif en journée, pique sans relâche et pond dans des zones d'eaux stagnantes souvent invisibles : une coupelle, une gouttière bouchée, un jouet oublié dans le jardin... Et quand on sait qu'une femelle peut pondre jusqu'à 200 œufs en une seule fois, on comprend qu'un petit volume d'eau oublié peut rapidement devenir un foyer à moustiques.

Zzzapp : un outil concret pour agir depuis chez soi

Pour limiter sa prolifération, la commune s'appuie sur Zzzapp, une application gratuite qui vous guide pas à pas dans la suppression des gîtes larvaires. Pas besoin d'être expert : en quelques minutes, vous pouvez repérer et éliminer les eaux stagnantes autour de votre domicile, puis enregistrer votre action anonymement pour pouvoir être averti quand il est temps de la refaire.

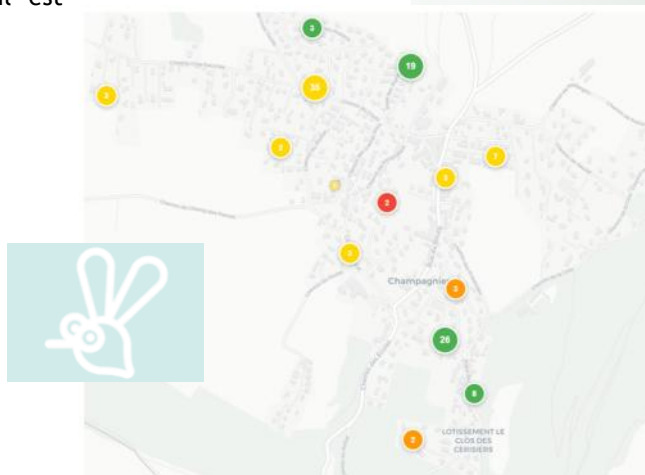
Comment ça marche ?

- ① Téléchargez l'application Zzzapp et faites un diagnostic rapide de votre environnement.
- ② Évaluez la présence du moustique tigre autour de vous.
- ③ Repérez les points d'eau stagnante (pots, récupérateurs, gouttières, arrosoirs...) et supprimez-les afin de limiter sa prolifération.
- ④ Profitez des infos utiles pour tout savoir sur le moustique tigre et mieux comprendre comment il se développe.
- ⑤ Une fois votre domicile protégé, parlez-en à vos voisins : si tout un quartier agit dans un rayon de 150 m, on peut réduire sa nuisance jusqu'à 80%.

AOÛT À CHAMPAGNIER : OÙ EN EST-ON ?

En août, 31 domiciles de CHAMPAGNIER étaient déjà protégés, soit 8,58 % du parc résidentiel. Certains quartiers se distinguent : Mairie - Rochagnon affiche 40 % de foyers protégés, et Laca - Sauzel atteint 10 %.

Avec 580 domiciles sur la commune, le potentiel est immense : si chaque foyer s'y met, nous pouvons réduire la nuisance de manière significative dès la saison prochaine. Ces premiers résultats montrent que la dynamique est lancée, et que plus nous serons nombreux à agir, plus le village de CHAMPAGNIER sera protégé.



(zaps sur champagnier des 3 derniers mois)

QUELQUES NOUVELLES DES NOUVELLES HABITANTES DU PARC VELTEN

Le 23 juin, Christian SKOPINSKI et les apprentis apiculteurs se sont assurés que les colonies d'abeilles *Buckfast* avaient bien pris leurs marques. Le constat a montré que les cadres de corps commençaient à être bien remplis.

Le 2 juillet, chaque ruche dadant a reçu une hausse pour donner de l'espace et éviter un possible essaimage et pourquoi pas récolter un peu de miel.

Des cadres pleins de miel des hausses de la ruche pédagogique ont été récupérés.

Le 25 juillet, vérification que les abeilles construisent bien les alvéoles sur les cadres des hausses.

Le 6 août, compte tenu de la pression du varroa sur les ruches, Christian et Hervé sont intervenus pour retirer les hausses des 3 ruches dadant (ruches très populeuses, hausses peu construites mais corps bien remplis) et poser deux bandelettes anti-varroa par ruche.



Le 5 septembre, il est prévu de déplacer les bandelettes anti-varroa des 3 ruches dadant pour les repositionner sur le couvain, de retirer les 2 hausses de la ruche pédagogique et de poser deux bandelettes anti-varroa dans celle-ci.





| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Bonjour,
Cet article est certainement le dernier de ce mandat.
"Il ne faut pas jeter bébé avec l'eau du bain".
En revanche des idées ont été reprises sur le modèle Grenoblois, augmentation de l'impôt foncier de façon inimaginable, est-ce que c'était une idée de programme !, oui je le pense mais pour être élu il fallait pas le dire !
La vente des logements communaux, un bien qui devait rester communal et bien non, cette municipalité s'en est débarrassé et l'a bradé.
Est-ce que cette municipalité sait l'investissement financier de cette rénovation dans les années 2000, non je ne le pense pas, elle aurait réfléchi à 2 fois avant de le vendre à ce prix.
Le déplacement du monument aux morts et son coût financier ! on vous répond "il y a eu des subventions", oui mais c'est de l'argent public.
Et quand on voit tout l'argent public jeter par les fenêtres !
Et sur les cambriolages on n'est soi-disant dans la moyenne !
Payer un bureau d'études pour nous dire ça !
Nous ne sommes plus dans les années 50, il y a de la délinquance, donc il faut simplement installer une caméra à l'entrée du village et la seconde à la sortie au niveau de la ZAC du saut du moine qui servirait également aux entreprises.
Et durant ce mandat, il n'y a jamais eu de discussion sur les kilomètres de bouchons qui traverse notre commune (les îles de Champagnier), pour une mairie écologiste c'est pas top.
Il faudra se mettre un jour autour d'une table pour régler le problème.
Il y aurait tant de choses à dire encore, mais je laisse votre imagination guider vos idées, pour qu'un jour on retrouve un vrai esprit village sans animosité. Et surtout, un vrai débat démocratique.
Je vous laisse sur ses derniers mots en vous souhaitant une Belle fin d'été et surtout une bonne rentrée des classes pour vos enfants.
Merci.
À bientôt.

Hubert COLLAVET, élu de la liste *Ensemble pour l'avenir de Champagnier*

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

À l'approche du prochain scrutin municipal, à compter du 1^{er} septembre 2025, la commune entre, conformément à la législation en vigueur, dans une période dite de communication préélectorale. Celle-ci impose à l'ensemble des collectivités territoriales un devoir renforcé de neutralité, en particulier en matière de communication institutionnelle.
Concrètement, cela signifie que toute expression publique émanant des supports de la commune (site internet, application Illiwap, Écho Champagnard) devra respecter un cadre strict : pas de valorisation du bilan, pas d'annonce de nouveaux projets, pas de propos à caractère politique ou polémique. La communication municipale reste bien entendu possible pour garantir la bonne information des habitants, mais uniquement sur des sujets relevant de la gestion courante ou de projets déjà engagés.
Ce principe n'est pas une contrainte, mais une garantie essentielle du bon fonctionnement démocratique. Il vise à assurer une équité de traitement entre les candidats, à préserver la clarté de l'information et à renforcer la confiance des citoyens dans le processus électoral.
En conséquence, durant cette période, nous poursuivrons notre mission de service public, mais nous suspendrons la publication de notre tribune, afin d'aborder les échéances à venir dans les meilleures conditions d'équité et de transparence.
À toutes et à tous, nous souhaitons une belle rentrée, placée sous le signe du partage, de la confiance et de l'engagement citoyen !

Florent CHOLAT, Maire de Champagnier pour la liste *Champagnier en Commun*



PERMANENCES ARCHITECTURALES

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT ?

L'architecte conseil vous renseignera sur les règlements d'urbanisme à respecter et vous conseillera sur l'intégration paysagère de votre projet.

Si vous êtes intéressés, prenez rendez-vous auprès de

Ludivine CICERELLO ☎ 04 85 59 84 87

✉ ludivine.cicerello@grenoblealpesmetropole.fr



le mardi 18 novembre de 9h à 12h



LA COLLECTE DES TEXTILES

L'opérateur Le Relais a repris son activité de collecte des textiles

Bien que certaines avancées ont été obtenues, le fonctionnement de la filière REP Textile reste insatisfaisant et la Métropole continue à se mobiliser sur le sujet.

Pour mémoire, Le Relais, un des opérateurs sur lequel la Métropole s'appuie pour collecter et trier le textile, avait suspendu ses activités sur le territoire métropolitain depuis le 18 juillet 2025 (afin de dénoncer les dysfonctionnements de la filière).



Pour rappel, dans les bornes : tous les textiles et chaussures y vont !

Vêtements et sous-vêtements, foulards, bonnets, linge de maison, chaussures... qu'ils soient en bon état, abîmés, ou même déchirés. Sauf s'ils sont mouillés ou souillés (produits chimiques, graisse, terre, peinture...) car cela pourrait générer de la moisissure. Pour les déposer il suffit des les rassembler dans un sac fermé pour pouvoir les transporter sans les salir, et les chaussures doivent être liées par paire.

DISPOSITIF STOP PUB



L'ÉTAT A MIS UN TERME À L'EXPÉRIMENTATION « OUI PUB », QUI POURTANT AVAIT FAIT SES PREUVES SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE

Depuis le mois de mai, le Stop Pub est de nouveau en vigueur.

Depuis juillet 2022, Grenoble Alpes Métropole participait activement à l'expérimentation nationale « *Oui Pub* », lancée dans le cadre de la loi Climat et Résilience.

Le principe ? Seuls les foyers arborant un autocollant « *Oui Pub* » sur leur boîte aux lettres pouvaient recevoir des imprimés publicitaires non adressés, notamment les publicités et catalogues des grandes surfaces. L'idée était d'inverser la philosophie du « *Stop Pub* » que l'on connaissait jusque-là.

La démarche s'est révélée fort efficace puisqu'en moyenne, la quantité de papier ramassée dans les poubelles des territoires concernée a été quasiment divisée par deux (- 48%).

De son côté, la Métropole a observé une chute de 90 % des prospectus dans les poubelles entre 2019 et 2023, soit 4300 tonnes de papier en moins. Ce chiffre n'est pas seulement dû à « *Oui Pub* », les industriels ayant déjà commencé la démarche de réduction de leur production papier. Mais le dispositif a considérablement boosté cette diminution.

Par une décision unilatérale, le ministère de la Transition écologique a mis fin à l'expérimentation, rétablissant dès le 1^{er} mai le dispositif « *Stop Pub* » comme norme nationale.

Face à cette décision, la Métropole a adressé un courrier au ministère pour exprimer son incompréhension, tout comme aux parlementaires locaux pour relancer une dynamique législative autour de « *Oui Pub* ».



Les autocollants « *Stop Pub* » devront de nouveaux être affichés sur les boîtes aux lettres des personnes ne souhaitant pas recevoir des publicités.

Les autocollants sont disponibles à l'accueil de la mairie ou en commande sur le site Grenoble Alpes Métropole.





CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les demandes de création ou de renouvellement de carte d'identité et de passeport ne se font plus à la mairie de Champagnier.

Pour faire un passeport ou une carte d'identité, il faut s'adresser à une mairie équipée en présentant les documents nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement. Vous pouvez faire une pré-demande sur le site ants.gouv.fr. Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.

Renseignements sur www.isere.gouv.fr rubrique Démarches



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous venez de vous installer sur la commune ? Pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domiciliation dans la commune de moins de 3 mois.

Possibilité de vous inscrire en ligne sur

www.service-public.fr

Pensez à signaler en mairie tout changement d'adresse, même intra communal, pour la mise à jour des listes électorales.



LÉGALISATION DE SIGNATURE

Il est nécessaire de prendre rendez-vous et de se munir de la pièce à légaliser (avec la traduction si nécessaire), une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature et un justificatif de domicile. L'authentification de la signature se fait obligatoirement en présence de l'intéressé qui doit signer devant l'officier d'état civil. La démarche est gratuite en mairie.



RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

La reconnaissance est une démarche volontaire ayant pour but d'établir la filiation d'un enfant né ou à naître lorsque les parents ne sont pas mariés ensemble. Elle se caractérise par la signature d'un acte authentique devant l'officier d'état civil. Elle peut se faire à tout moment de la grossesse.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous en mairie.



RECENSEMENT CITOYEN

C'est une démarche obligatoire qui concerne toute personne, garçon ou fille, de nationalité française, et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche doit être faite sur rendez-vous à la mairie du domicile ou en ligne sur www.service-public.fr, soit par une personne qui détient l'autorité parentale soit par le jeune lui-même.

Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du livret de famille.



ACTES ADMINISTRATIFS

Vous pouvez consulter toutes les délibérations, les décisions et les arrêtés pris depuis juillet 2021 sur le site Internet de la mairie www.champagnier.fr, dans la rubrique Mairie > Publication des actes administratifs.



COMMUNICATION

Pour être plus et mieux informé, rendez-vous sur le site www.champagnier.fr et sur l'application mobile Illiwap (station Champagnier).



BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés aux particuliers qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.



TAILLE DES HAIES

La taille des haies est interdite sur toute la commune du 1^{er} avril au 31 juillet.



BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

- Prêt du broyeur : réservation sur le site de la Métro <https://bit.ly/46bY7pr>
- Plateforme de broyage terrain de Croix Vieille : accessible du 1^{er} août au 31 mars sur demande en mairie



DÉCHETS

Ramassage des poubelles (bacs gris) : lundi Déchèterie la plus proche : 43 avenue du Maquis de l'Oisans Pont-de-Claix

Collecte des encombrants sur rdv : 0 800 500 027
Commande de poubelles, composteurs, lombricomposteurs : www.grenoblealpesmetropole.fr



TRANSPORTS

- Ligne Flexo 66
Jarrie Clos Jouvin – Échirolles La Rampe centre-ville
Arrêts : Place du Laca / Pied de la Combe
- Ligne Flexo 71
Jarrie gare – Champagnier Place du Laca
AlloTag : 04 38 70 38 70
www.tag.fr



SERVICE DE L'EAU

Eau (problèmes techniques / facturation, etc.) : 04 85 59 50 00
Assainissement : 0 800 500 048
Interventions urgentes (soirs et week-ends) : 04 76 98 24 27



VOIRIE

Tél. : 0 800 500 027





MAIRIE

Place de l'église - Tél. 04 76 98 08 83
Ouverture le lundi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h.
www.champagnier.fr - mairie@champagnier.fr
Application mobile Illiwap

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

4 allée du Lavoisier - Tél. 04 76 71 02 23
Période scolaire : ouverture le mardi de 16h à 19h, le
mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h, le vendredi de 16h30
à 19h et le samedi de 10h à 13h
Vacances scolaires : ouverture le mercredi de 15h à 19h et le
vendredi de 16h30 à 19h.
www.bibliotheque-champagnier.fr
bibliotheque@champagnier.fr

SERVICE URBANISME

Sur rendez-vous
Tél. 04 76 98 86 99 / urbanisme@champagnier.fr

PERMANENCES MAIRE / ÉLUS

Sur rendez-vous
Tél. 04 76 98 08 83

POLICE MUNICIPALE PLURI COMMUNALE

Tél. 06 01 81 03 13
policepluricommunale.jccb@gmail.com

SERVICE ANIMATION (PÉRISCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS)

Espace des 4 Vents, chemin du Gal - Tél. 04 76 40 54 57
enfance.jeunesse@champagnier.fr

SERVICE ANIMATION (ADULTE)

Tél. 06 12 89 18 88
d.franitch@champagnier.fr

SICCE (ACCUEIL DU JEUNE ENFANT)

Tél. 04.76.78.89.09 (touche 1)
guichetunique@lesicce.fr

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ

1 place André Malraux 38000 Grenoble - Tél. 04 76 59 59 59
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h

| AGENDA |

SEPTEMBRE

Lundi 1er septembre - École Madeleine Vatin-Pérignon
Rentrée des classes

FERMETURE

3 septembre - Périscolaire du mercredi

Mercredi 3 septembre - Bibliothèque du Laca
Vernissage exposition « Histoire en Partage »

3 au 30 septembre - Bibliothèque du Laca
Exposition « Histoire en Partage »

Vendredi 5 septembre - Espace 4 Vents

17h - Forum des Associations
18h30 - Inauguration des vestiaires sportifs

Lundi 8 septembre - Mairie

Conseil municipal

Vendredi 12 septembre - Mairie

19h30 - Réouverture du bar associatif Le Coup de Vent

Vendredi 19 septembre - Mairie

9h à 12h - Permanence Mutuelle Entrenous

Samedi 20 septembre - Mairie

10h ou 14h - Journée du Patrimoine

OCTOBRE

Samedi 4 Octobre - Mairie

Fête de la nature

Samedi 4 Octobre - Bibliothèque du Laca

À partir de 14 h - Fête de la Science

16h - L'heure du conte

Vendredi 10 octobre - Espace 4 Vents

Théâtre d'impro

Samedi 11 octobre - Espace 4 Vents

Fête de la Science

Lundi 13 octobre - Mairie

Conseil municipal

Vendredi 17 octobre - Mairie

19h30 - soirée Auberge Espagnole au Coup de Vent

Mercredi 22 Octobre - Bibliothèque du Laca

10h30 - L'heure du conte

14h - L'heure du jeu

Vendredi 24 octobre - Mairie

9h à 12 h - Permanence Mutuelle Entrenous

NOVEMBRE

Samedi 15 Novembre - Espace 4 Vents

Concert Yesterday ... The Beatles

Journal municipal d'informations / Écho Champagnard

Dépôt légal : AOÛT 2025

Réalisation, impression et distribution : commune de CHAMPAGNIER (38800 place de l'église)

Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire

Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Laetitia DU ROSIER, Cindy ROSTAING service Animation, Véronique REVOL

Crédit photos : Images FREEPIK, Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Mairie, Service Animation, LA MÉTRO

Réalisé sur papier certifié FSC 100% » - Tirage 650 exemplaires

